

UOM - Université Mohammed V
Faculté des sciences juridiques, économiques et sociales Souissi
Avec le soutien de la Fondation Friedrich-Ebert, Rabat
Migration, droits de l'homme et développement
Rabat 1-2 juin 2009

La migration laboratoire **des transformations du pouvoir et de la guerre.** *Nouveaux défis pour la connaissance et la citoyenneté*

**Marie-Claire Caloz-Tschopp, université de Lausanne, Institut d'études politiques
internationales (UNIL-IEPI) et Solidarité sans frontières (Suisse)**

Je dédie mon article

*aux 73 migrants érythréens morts sans secours aux frontières italiennes après trois semaines de dérive en mer (août 2009) ;
aux quatre migrants subsahariens tués par balles par des gardes-frontières égyptiens à la frontière entre l'Égypte et Israël le
9 septembre 2009 ;*

aux personnes qui ont pris le risque d'endurer le délit de solidarité.

Résumé : la migration est un laboratoire d'observation des transformations du pouvoir, de la guerre. Elle est un des terrains privilégié de nouveaux défis pour la connaissance et la citoyenneté. Dans la *première partie*, la mondialisation-démondialisation vue depuis une anthropologie philosophique permet de s'étonner de la banalisation de la violence, des attaques de tout cadre politique, du délitement des droits observables dans les politiques migratoires entre l'UE et le « sud » qui conduit à formuler des questions et à réorienter la recherche. Dans la *deuxième partie*, l'assimilation de la politique à la guerre est abordée à la fois depuis la banalisation théorique de l'apartheid, des fantômes du XVIII^e siècle (Napoléon, Hegel, Clausewitz) qui pèsent sur les théories de la guerre au XX^e siècle. Des analyses du philosophe allemand Günther Anders sur l'obsolescence de l'homme, la menace d'un globocide, et l'indifférence, haine *froide* bureaucratique-technique permettent de mieux situer des enjeux du débat sur le paradigme économique-politique *destruction-crédation* dominant aujourd'hui et d'interpréter des tendances des politiques migratoires. Dans la *troisième partie*, deux ambiguïtés théoriques à dépasser sont analysées pour résister à la guerre et récupérer la politique. Il devient alors possible de distinguer *guerre et politique, guerre et conflit démocratique aux frontières, haine raciste et colère émancipatrice* pour formuler des pistes de recherche et d'action pour le mouvement social dont fait partie l'UOM. Le courage nécessaire pour libérer la puissance de résistance et de création politique implique de redécouvrir le pouvoir d'émancipation, de création. Dans la quatrième partie, des remarques sur les droits de l'homme sont formulées pour lever des confusions possibles dans les débats de l'UOM à ce sujet.

Mots-clés : globalisation, mondialisation, démondialisation, capitalisme total-libéral, migration, pouvoir, guerre, connaissance, citoyenneté, université, colonisation, histoire du XX^e siècle, mouvement des populations, apartheid, biopolitique, sécurité, sécuritaire, ambiguïté théorique, passion politique, haine, colère, soumission, insoumission, ambiguïté, courage, conscience, lucidité, résistance, droits de l'homme, conflit civique, espace méditerranéen, espace public, espace public oppositionnel, démocratie radicale, Castoriadis, Arendt, Balibar, Guillaumin, Favret-Saada, Chemillier-Gendreau, Rawls, Mezzadra, Ivekovic, UE, Maroc, UOM.

**La migration laboratoire
des transformations du pouvoir et de la guerre.
*Nouveaux défis pour la connaissance et la citoyenneté***

« Il n'y a pas de "question de l'immigration". Qui grandit encore là où il est né ? Qui habite là où il a grandi ? Qui travaille là où il habite ? Qui vit là où vivaient ses ancêtres ? Et de qui sont-ils, les enfants de cette époque, de la télé ou de leurs parents ? La vérité, c'est que nous avons été arrachés en masse à tout appartenance, que nous ne sommes plus de nulle part, et qu'il résulte de cela, en même temps qu'une inédite disposition au tourisme, une indéniable souffrance. Notre histoire est celle des colonisations, des migrations, des guerres, des exils, de la destruction de tous les enracinements. C'est l'histoire de tout ce qui fait de nous des étrangers dans ce monde, des invités dans notre propre famille. Nous avons été expropriés de notre langue par l'enseignement, de nos chansons par la variété, de nos chairs par la pornographie de masse, de notre ville par la police, de nos amis par le salariat. »
Comité invisible, *L'Insurrection qui vient*, Paris, La Fabrique, 2007, p. 19-20.

Introduction

L'invitation au colloque 2009 « Migrations, droits de l'homme et développement » de l'Université ouverte sur les migrations (UOM), basée à Rabat et rattachée depuis le début de l'année 2009 à l'université Mohammed V, est l'occasion de partager des recherches, des réflexions concernant mon travail philosophique sur la migration pour contribuer aux échanges autour de la Méditerranée. Je prends la parole à partir de mon statut d'enseignante et de chercheur à l'Institut d'études politiques internationales (IEPI) de l'université de Lausanne (UNIL) et de ma participation au mouvement Solidarités sans frontières (Berne)¹ affilié à Migreurop (Paris) qui regroupe les organisations actives dans le mouvement social de défense du droit d'asile en Suisse et de ma participation au réseau d'échange Terra (Paris) constitué de militant.e.s et chercheurs². Mon objectif est de contribuer au développement des liens *théorie-pratique* entre réfugiés, exilés, militants, professionnels et chercheurs nécessaires à la construction théorique avec un intérêt particulier pour des rapports de respect et d'égalité entre divers actrices et acteurs du « sud » et du « nord »³. Vous comprendrez qu'en tant que citoyenne suisse et européenne, je suis particulièrement heureuse que l'initiative vienne de l'autre côté de la Méditerranée et suis très reconnaissante de l'invitation de l'UOM.

L'UOM a son siège dans un pays qui a signé un plan d'action avec l'UE (1^{er} mai 2004) pour une période de trois à cinq ans⁴. Le plan 2004 considérait toute une panoplie de mesures, dont la coopération en matière de justice et d'affaires intérieures (réadmission, visa, asile, gestion des flux migratoires, prévention et lutte contre la migration illégale vers et à travers le Maroc, renforcement de la gestion des frontières dans le cadre d'une coopération régionale, formation de personnel). La même année dans le cadre de l'UE était créé l'agence Frontex⁵ (siège à Varsovie) dont le but est l'élargissement du laboratoire Schengen à l'est et au sud de l'Europe.

Le titre de la rencontre 2009 de l'UOM, « Migrations, droits de l'homme et développement » a fait suite à celui de 2006, « Migrations, liberté de circulation et développement ». Lors de la fondation de l'UOM, l'accent mis sur la liberté de circulation et le développement était marqué par la présence d'un mouvement social très actif lié aux événements qui ont secoué le Maroc, le mouvement social, les intellectuels de la « société civile » européenne et d'Afrique. En 2005-2006, le Maroc a en effet été le théâtre des événements de Ceuta et Melilla, de la construction d'un grillage de six mètres de haut, d'actions de résistance qui ont pris la forme matérielle et symbolique d'échelles construites par des migrants pour passer le mur. La répression a causé des blessés, des morts. Elle a démontré au Maroc de l'époque les limites de l'approche non seulement sécuritaire mais militaire de la migration.

Le thème de mon intervention en théorie politique et en philosophie porte sur *la migration en tant que laboratoire des transformations du pouvoir et de la guerre, et les nouveaux défis que cela pose pour la migration, la connaissance et la citoyenneté*. Précisons d'emblée que ma réflexion s'appuie sur une distinction importante : la distinction entre libre-circulation, mobilité et mouvement pour penser à la fois et ensemble la migration et la liberté de pensée à la base des libertés publiques, ce que j'ai développé dans une recherche récente⁶. Précisons ensuite qu'elle vise à articuler la société et les individus, le collectif et l'individuel, la politique et les sujets, les exigences de connaissance, de citoyenneté et de conscience, d'autonomie individuelle dans les rapports de pouvoir mondialisés.

Les défis que nous pose le capitalisme sont à la mesure de notre capacité à survivre et à imaginer que les voies qu'il nous impose ne sont pas inéluctables. Le terrain de la migration est un terrain privilégié d'observation des transformations du pouvoir et de la guerre. Pour exercer nos capacités d'imagination, d'observation, de critique, nous avons besoin d'évaluer des mécanismes de banalisation de la violence, de destruction du cadre politique, des droits et des préjugés bien ancrés dans des passages à l'acte ou des inerties qui donnent le vertige. Quelques exemples. Les valeurs du capitalisme ne sont des valeurs inamovibles. Elles ont une histoire. Après les pillages de la colonisation, les migrants ne coûtent pas, ils rapportent de l'argent aux pays qui les accueillent et aux dirigeants corrompus de leur pays. Les plus nombreux des migrants ne sont pas des hommes mais des femmes migrantes. La migration n'est pas un simple mouvement aller-retour. L'exil n'est pas forcément le mythe d'Ulysse et Pénélope. Les murs, les frontières ne dessinent pas une géopolitique de la fin de l'histoire. Les *harragas*, les morts aux frontières ne sont pas des fantômes, mais bien des enfants, des femmes, des hommes comme nous. Expulser quelqu'un sans s'assurer de ses droits fondamentaux n'est pas une simple décharge du « fardeau » mais comporte un risque de torture et de mort. Les camps ne sont pas simplement des gares de triage. La prison reste la prison. Enfermer un innocent n'est pas un simple geste administratif, c'est un acte de destruction de la politique. La haine banalisée n'est pas un simple exutoire, c'est un meurtre en puissance ou en acte. L'oubli de l'Habeas corpus n'est pas un trou de mémoire mais un saut dans la barbarie. La peur n'est pas forcément bonne conseillère. Le conformisme, l'accommodement ne sont pas forcément une bonne stratégie de survie, c'est mettre la tête dans le sable. Le consensus n'est pas la paix. La culture du conflit démocratique n'est pas la guerre. Se fondre dans l'ambiguïté ambiante qui nous colle à la peau n'est pas vivre libre. L'apathie n'est pas l'équivalent de la soumission. Elle peut cacher des formes de révolte. Les luttes sociales ne se limitent pas aux mouvements sociaux visibles sur les scènes historiques et actuelles⁷ de la société du spectacle. L'enjeu politique et théorique est de dépasser des blocages, des ambiguïtés, des confusions qui paralysent notre puissance d'imaginer, de penser, d'agir. De trouver de nouvelles manières de penser le monde et la politique et d'agir individuellement et collectivement.

Les questions que pose le thème du colloque sont nombreuses. Pour ouvrir des perspectives et des pistes d'action possibles pour l'OUM, je me propose d'apporter des éclairages philosophiques sur un thème de recherche qui a tout le poids de la tradition et d'interrogations actuelles, de difficultés théoriques en partant de trois questions concrètes : 1) à partir des transformations de la politique et de la guerre, comment interpréter le fait du *tout sécuritaire* observable dans les politiques migratoires, du droit d'asile et quels défis la situation pose à la citoyenneté collective et à la conscience sociale ? 2) comment résister à une telle situation pour construire le projet alternatif de l'UOM lié aux besoins du mouvement social à partir de la distinction entre conflit démocratique (paix) et guerre ? 3) en quoi, dans notre manière de travailler dans le cadre de l'UOM à la construction du lien entre mouvement social, professionnels et travailleurs intellectuels, serions-nous soumis au danger d'inertie, de conformisme qui paralyse notre esprit de décision et notre courage, voire de participation inconsciente ou consciente au changement sécuritaire. Je terminerai mon article par des remarques concernant les droits de l'homme dont la référence a été explicite dans la convocation de l'UOM et par des remarques sur le futur de l'UOM.

Un milliard de personnes (le septième de la population mondiale) souffre de la famine dans le monde et vit avec moins de 2 dollars par personne et par jour⁸. 2 % de la population mondiale possède la moitié de la richesse mondiale. L'inégalité est croissante. Dans les pays industrialisés on assiste à un déplacement de la richesse en faveur du revenu du capital qui se fait au détriment du revenu du travail. En Europe, par exemple, la part des salaires dans le produit intérieur brut (PIB) est passée de 67 % à

58 % ces vingt-cinq dernières années. Le pouvoir d'achat reste stationnaire malgré l'augmentation des prix, l'emploi se précarise et le chômage augmente. La privatisation des services publics entraîne une baisse de qualité et un renchérissement. La philosophie utilitariste nihiliste d'exploitation de la force de travail migrante se traduit par une dérégulation accrue, une mobilité temporaire pour les migrants « choisis » impliquant la généralisation de la précarité, l'affaiblissement drastique d'un droit du travail déjà exsangue, une suppression de tout contrôle public des conditions de travail (privatisation des contrats). Le processus se combine à la restriction, à la circulation temporaire pour les migrants « non choisis » et à la clandestinité structurelle pour faire baisser drastiquement les salaires dans un marché du travail mondialisé. Aujourd'hui, l'ingénieur, le spécialiste de haut niveau pris dans le *brain drain* (fuite des cerveaux) connaît, à une place distincte dans le marché du travail du monde, les mêmes logiques, contraintes de mobilité, de précarisation, de destruction de tout cadre politique, des droits. L'économie actuelle fait appel à l'Etat, non pour protéger la vie et la liberté des populations, mais pour imposer les changements de la globalisation actuelle et la soumission (sauvetage des banques, approche sécuritaire et militaire).

Comme on peut bien l'observer dans les politiques du travail, de la migration, mais aussi dans d'autres domaines de la vie sociale (santé, éducation, transports, sécurité, prison, action humanitaire, etc.), des déplacements, des zones d'ombre, d'ambiguïté existent entre économie, politique, police et armée. Les sciences sociales sont mises au défi de décrire, d'interpréter, d'évaluer les dispositifs (représentations, discours, outils) des politiques d'émigration, d'immigration et du droit d'asile en Europe, dont les camps aux frontières de l'Europe « délocalisés ». En quoi et comment seraient-ils un emblème de nouvelles formes d'apartheid⁹ et de racisme¹⁰ s'inscrivant dans les transformations de la politique et de la guerre ? Dans une nouvelle étape de ce qui est appelé la « crise » capitaliste actuelle, on voit augmenter l'exploitation et la marginalisation des immigrés, des chômeurs, des petits délinquants, dans le même temps où se multiplient les dérives autoritaires avec des traces d'*habitus* totalitaires auxquels l'histoire du XX^e siècle nous a rendus sensibles.

Prenons un exemple. La rétention, l'enfermement *préventif* pour simple non respect de normes administratives en vue d'empêcher l'accès au territoire et la facilitation d'expulsions forcées est un des lieux des transformations. Est-il alors suffisant de formuler l'évaluation des lieux d'enfermement en termes de bonnes normes d'enfermement au risque de banaliser le fait de l'enfermement lui-même et de ne pas situer la logique de prévention sécuritaire¹¹ ? La prison, la logique sécuritaire préventive ne concernent pas que les migrants. En France en 2009, 27 % des détentions ont lieu dans les prisons préventives : détention préventive-protection ; détenir de manière préventive des innocents¹² soi-disant pour les protéger ; en fait pour les classer¹³, les trier, les transformer en coupables factices, les expulser. Le paradoxe apparent souvent dénoncé par les analystes du droit pénal cache la grosseur du mensonge politique sécuritaire. S'il soulève des révoltes chez les migrants enfermés de force, s'il soulève l'indignation de toute personne sensible à la qualité philosophique du mouvement (à distinguer de la liberté de circulation, de la mobilité économique de la force de travail « choisie » ou clandestine), il ne produit pas l'indignation de larges franges de la population. Les nouvelles mesures d'enfermement de *protection préventive* qui visent l'ensemble de la population (avec des groupes-cibles) évoquent le contrôle de l'accès à de nouveaux territoires hiérarchisés sur la planète (villes), les discours sur la guerre dite *préventive* où de *nouveaux ennemis* sont repérés, identifiés, classés comme des pouilleux, des intrus, des abuseurs, des criminels, des terroristes (photographies, empreintes digitales, scans de l'iris, empreintes génétiques, etc.).

Quelles questions d'anthropologie politique, de connaissance, de citoyenneté posent alors les politiques du marché du travail, de la migration, les camps avec les morts aux frontières, la torture banalisée, privatisée aujourd'hui dans un espace transnational où coexistent villes, Etats-nations, empires, sociétés multinationales, mafias, passeurs ? Comment caractériser les transformations du pouvoir et de la guerre ? Comment penser et agir dans un tel contexte ? Comment maintenir, renforcer les réseaux de solidarité dans cette phase de transition ? Comment (re)partir pour construire un projet, un programme alternatif au capitalisme « total-libéral »¹⁴ ? Même si nous assistons à une période régressive de tous les mouvements sociaux depuis les années 1990, si le désarroi de la mouvance anticapitaliste est profond face au développement des discours cyniques qui combinent exploitation

utilitariste et dispositifs sécuritaires, on observe des actions de résistance, des discours d'émancipation et de justice qu'il faut écouter, interroger, renforcer.

Décentration oblige, peut-être que pour comprendre ce que nous vivons en sommes-nous arrivés à devoir traduire un paradoxe impérial décrit par un historien de la colonisation à propos de l'Empire britannique dans la situation d'aujourd'hui : « Somme toute, l'utilité de l'Empire n'aura jamais été aussi grande que durant la phase de déclin économique de la métropole. Du début des années 1930 à la fin des années 1950, l'Empire est la bouée de sauvetage qui maintient à flot l'économie d'exportation britannique et donc la balance des paiements et la livre sterling¹⁵. » Somme toute l'utilité de la migration des pays riches n'aurait-elle jamais été aussi grande que durant le déclin économique et politique de l'Europe et même de l'empire américain ? Une observation des politiques de *brain drain* et du *care* pourrait être interprétée dans le cadre d'un tel paradoxe. L'enjeu est à la fois d'identifier la situation politique globale, et les situations spécifiques où nous nous trouvons pour reconstruire une conscience sociale collective et un mouvement social qui regroupe migrants, réfugiés, professionnels, chercheurs, citoyens et résister à un système économique-politique de « développement non durable », selon les mots d'Isabelle Stengers, de Romain Felli¹⁶.

En nous situant sur le terrain de la migration mondialisée et vue depuis le « sud », comment en effet le développement peut-il être revendiqué quand il sert à embarquer les pays du Maghreb et de l'Est de l'Europe dans les politiques de « migration choisie », d'externalisation liée aux intérêts des pouvoirs impériaux et de ceux qui les relaient dans les pays du « sud » (pillage des ressources, contention des départs, camps, prisons, expulsions collectives, etc.) ? La question difficile, qui demande du courage, n'est-elle pas plutôt celle que pose un historien à propos de « l'utilité de l'empire » actualisable dans la nouvelle géopolitique mondiale : « Aujourd'hui, cinq siècles après le début de l'expansion européenne, deux siècles et demi après la révolution industrielle et un demi-siècle après la dissolution des empires coloniaux, les écarts de développement entre l'Occident et le reste du monde sont plus importants que jamais. Le temps est venu de s'interroger sur "l'utilité" de l'Europe pour les ex-colonisés et leurs enfants¹⁷. » Une telle question trouve une résonance particulière dans la nouvelle géopolitique d'empires où les pays africains se tournent vers les Etats-Unis, la Chine, l'Inde, le Brésil. Le temps est venu pour les peuples, les mouvements sociaux et les Etats européens de faire le bilan des stratégies de la « Françafrique » coloniale et de poser les liens avec le Maghreb et les pays du « sud » en termes d'échanges, de solidarité réciproque en refusant les formes de néocolonialisme des Etats-Unis, de Chine, d'Inde, du Brésil et aussi de l'UE, de France, d'Italie, etc...

Le problème peut-être le plus insidieux est celui de la soumission intellectuelle et politique des élites et des populations du « nord » et du « sud » à l'idée d'une généralisation des technologies, des dispositifs, des outils d'apartheid¹⁸, non seulement sur les questions migratoires, selon le postulat « il y a trop d'étrangers en Europe », mais plus largement pour l'ensemble des questions sécurité et de protection préventives rapprochées ou à distance dans les sociétés post-industrielles. Elle touche de manière spécifique les pays de départ et ceux d'arrivée provisoire. « Cette politique génère un double effet sur les sociétés civilisées des pays de départ des migrants postcoloniaux comme sur les fractions des populations des pays occidentaux issues de ces migrations. Les premières ont commencé à intérioriser un complexe de culpabilité vis-à-vis de l'émigration, sous l'impact des durcissements des conditions de déplacement et des transferts de cadres et de techniques de contrôle des frontières. Les secondes vivent maintenant dans l'ombre des camps », comme le dit Marin French¹⁹. « La menace de la déportation de migrants installés de longue date vient faire fond sur les dispositions de mise à l'écart dans les mondes urbain, scolaire, économique qui s'appliquent aux minorités visibles depuis l'après-guerre et plus encore depuis les décolonisations²⁰. »

Première partie :

Mondialisation, démondialisation : un contexte de banalisation

Alors que l'on parle de *mondialisation*, n'assistons-nous pas à une étape de *démondialisation* ? Tout humain pour être pleinement humain se doit d'être contemporain dans le monde où il vit pour le temps qu'il lui est donné de vivre. La destruction de tout cadre politique, des

droits, qui produit des sans-droits, des sans-Etat, des sans-part, conduit à mettre en danger l'appartenance au monde (cosmos). Comme l'a montré la philosophe et théoricienne politique Hannah Arendt, l'appartenance au monde est assurée par l'appartenance possible de chaque individu à une communauté politique assurant « le droit d'avoir des droits²¹ » sous peine d'*acosmie*, selon ses termes. Le critère du recul abyssal de la vieille question du *bien commun d'appartenance politique et cosmique* en serait l'indice probant et préoccupant. Nous verrons que la transformation du pouvoir et de la guerre met précisément en cause ce critère politique et philosophique. Elle nous pose un défi incontournable : la banalisation de faits rapportés par les médias, les sites et blogs multiples, qui devraient soulever le dégoût, la honte, l'indignation, la révolte, et la lourde indifférence interpellent. Une photo de touristes, étendus sur une plage à côté d'un cadavre de migrant naufragé échoué sur une plage fait partie des photos que nous ont servies les médias populistes. Le rappel d'éléments de contexte et la formulation de motifs d'étonnements à la lecture d'une actualité foisonnante permet de prendre une distance critique pour *voir* l'élargissement des fissures faites au cadre politique, aux droits, aux droits de l'homme et sauvegarder notre capacité d'indignation, de résistance et de création.

Banalisation de quoi ? La banalisation de la destruction politique (on pourrait parler de la destruction de la nature), de la violence, de la torture, de la mort est un rappel de l'histoire et la forme actuelle de nihilisme²². Rappelons un témoignage. Quand il parle de la torture qu'il a subi sous le nazisme, Jean Améry²³ explique l'instant où des hommes « comme tout le monde », face à un innocent, franchissent un seuil, une frontière en s'autorisant à le toucher, en faisant violence sur son corps. Il a décrit comment le premier geste de viol de son corps par la torture l'a démolé, détruit au point de le conduire plus tard au suicide. Il indique le seuil d'anthropologie politique déclaré infranchissable depuis l'invention de l'Habeas corpus au XVII^e siècle. Son témoignage sur l'histoire de la violence nazie a été relayé par combien de témoignages d'autres torturés des dictatures de « sécurité nationale²⁴ » accompagnant les politiques économiques de l'école de Chicago et de Milton Friemann et de prisonniers dans une géographie de plus en plus étendue de camps multiformes et par combien de morts aux frontières aujourd'hui (voir à ce propos la carte de Migreurop) ? Quelles violences sur les corps derrière l'enfermement, derrière chaque mort aux frontières ? Un nouveau seuil dans la violence industrielle de masse (Auschwitz, Hiroshima) n'a-t-il pas été franchi au XX^e siècle qui a transformé les questions de la torture et de la guerre d'aujourd'hui et nous oblige à reconsidérer avec un nouveau regard la violence dans la migration ?

L'UOM se déroulait pendant que près de 500 étrangers arrivés à bord d'un bateau de fortune en Italie ont été refoulés par la Libye et qu'un accord était signé entre l'Italie et la Libye. Le 21 juin 2009 a eu lieu la première opération conjointe de retour forcé mise en place par Frontex s'appuyant sur la stratégie du Conseil européen²⁵. 74 migrants ont été interceptés par un bateau privé maltais au sud de Malte et installés dans un hélicoptère allemand qui, avec la collaboration de patrouilles italiennes, les a livrés aux patrouilles libyennes²⁶. En Italie, deux importantes nouvelles mesures sécuritaires étaient introduites : 1) le « paquet sécurité » (« *pachetto sicurezza* »), un ensemble de cinq mesures adoptées en conseil des ministres italien le 30 octobre 2007 avec l'abstention de trois ministres de la gauche radicale, sur proposition de Giuliano Amato (ministre de l'Intérieur) et Clemente Mastella (ministre de la Justice) concernant la sécurité urbaine, la conservation des données ADN et le renforcement des sanctions pour des délits « mettant la société en grave danger ». Parmi les mesures, le séjour illégal est un délit punissable jusqu'à 10 000 euros d'amende réglée par un juge en vue d'une expulsion immédiate ; 2) cette réforme a été accompagnée de l'annonce par le ministre de l'Intérieur, Roberto Maroni, membre de la Ligue du Nord, d'un code de conduite pour des « rondes » citoyennes²⁷, des « patrouilles de volontaires » censées assurer la tranquillité publique dans les villes. Parmi les nombreux faits préoccupants de l'actualité, évoquons également la police danoise, qui s'est emparée par la force de 19 demandeurs d'asile irakiens réfugiés dans une église le 14 août 2009, alors que 12 000 manifestants ont défilé pour condamner l'action de leur gouvernement²⁸.

En arrière-fond des faits évoqués, rappelons tout d'abord la mise en place des mesures du laboratoire de Schengen et de Dublin durant une période pendant laquelle a été édicté l'arsenal des lois et dispositifs anti-terroristes aux Etats-Unis qui ont mondialisé l'approche sécuritaire²⁹ et le rapprochement dangereux entre migrants et terroristes, puis dans la foulée, le Pacte européen et la directive « retour » appelée « directive de la honte ». Ces politiques ont suscité des réactions dans le

Maghreb, en Afrique, en Amérique latine, en Asie, en Europe. Sans compter les nombreuses mesures de l'UE en préparation, dont la création par la Commission européenne d'un « programme européen commun de réinstallation³⁰ » des réfugiés échoués notamment à Malte, de « partage du fardeau » qui fait suite aux menaces de Silvio Berlusconi de bloquer le fonctionnement de l'UE. Les actions de « sélection » ont commencé en août 2009 et seront le fait du Bureau européen d'appui en matière d'asile. Les pays de l'UE sont en train de définir leurs quotas annuels d'accueil, alors que saisir la Cour de justice des communautés européennes « est une route semée d'obstacles », explique Claire Rodier, juriste du Gisti, présidente de Migreurop³¹.

Comment après une courte période d'accalmie où le marché du travail se restructurait dans une période postcoloniale en faisant appel aux travailleuses et travailleurs migrants des pays colonisés, dans les années 1970 (fin des politiques d'immigration en Europe) et 1980 (dissuasion, premiers camps dans les politiques du droit d'asile), en est-on arrivé là? Aujourd'hui, la crise ralentit les flux migratoires sans que des retours volontaires soient constatés. « La diminution des flux, relève Jean-Christophe Dumont de l'OCDE, s'explique par la baisse de la demande de travail dans les pays développés et par un ajustement de leur politique migratoire rendant plus difficile le recrutement de travailleurs étrangers. » Et pourtant, pour l'OCDE, « on ne peut pas exclure non plus des licenciements sélectifs ». Le taux de chômage des immigrés a augmenté de façon significative. En Espagne, il était de 20,3 % fin 2008 contre 11,9 % fin 2007. Aux Etats-Unis, il a atteint 10,5 % en février 2009, soit deux fois plus qu'en mars 2007³². Pour mesurer la dégradation, il suffit de lire avec des yeux neufs de vingt ans de détérioration (juin 2009) la synthèse des propositions d'une mission d'information socialiste de l'Assemblée nationale concernant les CRA (camps) en France³³.

Etait-il imaginable qu'après les cartes nazies des camps de concentration et d'extermination que montrait le SS Adolf Eichmann durant son procès dans le film *Le Spécialiste*, les géographes dressent des cartes d'un réseau serré de camps pour migrants et que les démographes comptent les morts sans noms aux frontières de l'Europe? Etait-il imaginable après l'expérience nazie de la fameuse *détention protectrice préventive* d'innocents qu'une telle méthode devienne à nouveau la règle à grande échelle pour « gérer » l'infime partie des migrants « non choisis » de la planète qui arrivent dans l'UE pour réguler le marché clandestin du travail³⁴? Etait-il imaginable que la Libye, ancien Etat terroriste, devienne le partenaire d'un Etat sécuritaire, ouvertement xénophobe, de l'UE et le modèle envié par d'autres Etats pour l'externalisation, l'enfermement et les expulsions collectives des migrants de l'Afrique subsaharienne? Que la Pologne de Solidarnosc laisse se développer à ses frontières des camps avec des conditions infra-humaines pour les Tchéchènes?

Etait-il imaginable qu'en Suisse en 1979, au moment où se mettait en place une loi sur le droit d'asile honorable, elle serait révisée une douzaine fois (grandes révisions en 1984, 1986, 1990, 1994 – mesures de contrainte introduites dans la loi sur les étrangers –, 1996-1998 – révision totale de la loi sur le droit d'asile, 2006, LASI) pour devenir une peau de chagrin qui rend risible l'usage du terme « Etat de droit »³⁵? Est-il imaginable qu'une catégorie administrative de « non entrée en matière » (NEM) violant la Constitution suisse soit inventée pour refuser tout droit, toute place aux étrangers non expulsables de Suisse³⁶? Etait-il imaginable que le droit d'asile basé sur une culture du droit et les institutions qui le défendent (HCR) soient détrônées par des institutions du marché de l'humanitaire sécuritaire? Etait-il imaginable qu'après des années de refus la BBC ouvre une émission politique au British National Party et à son président Nick Griffin, ouvertement raciste et xénophobe, après le succès de ce parti, qui a recueilli 6,2 % des votes aux élections européennes?

Etait-il imaginable qu'un bateau puisse dériver trois semaines en mer au sud de l'Italie, après une panne d'essence, sans être secouru (mort de 73 Erythréens³⁷) parce que les secouristes commettent un crime en sauvant de la mort des *boat people*? Il est vrai que le délit de solidarité s'internationalise plus vite que des critères de contrôle des droits non seulement dans les lois des pays de l'UE mais aussi des pays du Maghreb. Ce nouveau délit inscrit dans la loi pénale est banalisé en disant qu'il n'est pas appliqué³⁸.

Etait-il imaginable qu'une unité de gendarmerie en France (août 2009) effectue un marquage au tampon de Tziganes, alors que le marquage des passeports juifs par un grand « J » a été un fait

historique amplement dénoncé ? Que des sans-papiers soient expulsés sans négociation de la Bourse du travail (Paris, 24 juin 2009) ? Qu'un chiffre de 17 350 expulsés en huit mois (2009) soit annoncé par le ministère de l'Immigration et de l'Intégration comme preuve de son efficacité à « faire du chiffre »³⁹ ? Qu'un vieil ouvrier algérien soit expulsé parce que la France ne doit plus continuer à avoir des rapports privilégiés avec une de ses anciennes colonies ? Etait-il imaginable que dans pratiquement tous les pays d'Europe et du Maghreb les personnes qui louent un logement à des clandestins ou les hébergeant risquent de lourdes amendes et la prison (délict de solidarité)⁴⁰ ? Que Médecins du monde soit poursuivi par l'Etat français en raison de l'organisation de l'accueil de familles dans six tentes après l'incendie de leur bidonville ? Que la guerre aux sans-papiers n'est plus seulement le fait des Etats, mais d'un syndicat en France (l'expulsion des sans-papiers de la Bourse du travail à Paris en juin 2009 par le syndicat CGT)⁴¹ ?

La rapidité de la détérioration de la politique et des droits ces trente dernières années (qui a en mémoire leur déroulement ?) et du climat de la vie quotidienne donne le vertige. Nous sommes mis au défi de dépasser une attitude d'inertie, de passivité, de peur, de scepticisme (tout se vaut dans le marché généralisé, à quoi bon vouloir autre chose ?) ou alors réactionnaire qui ne parvient pas à sortir du terrain sécuritaire, pour réinventer *l'art de la politique* de l'émancipation et retrouver une radicalité perdue à partir de ce que nous apprend la migration.

En clair, l'UOM se tient dans une période où les politiques utilitaristes et sécuritaires en matière de libertés publiques, de liberté académique⁴², de migrations et du droit d'asile connaissent une nouvelle étape d'intensification de la répression sécuritaire (nouvelles formes de surexploitation et d'expulsions coordonnées, pressions pour des accords de réadmission, création de nouveaux dispositifs d'externalisation et d'enfermement, etc.). Dans ce contexte, le mouvement social tente de résister, de se renforcer. Il fait appel à la vigilance des travailleurs intellectuels⁴³, au moment où des chercheurs qui travaillent sur la migration, le féminisme, les *subalterns studies*, etc., remettent en cause une approche de la science en terme de *neutralité scientifique*, que se développent des interpellations méthodologiques en terme d'intégration du fait « d'être affecté »⁴⁴ par les faits constatés sur les terrains qui font écho à d'autres interpellations⁴⁵ épistémologiques et éthiques dans les sciences sociales face à la détérioration de la situation et aussi face aux débats sur l'intégration de la mémoire historique des guerres et des génocides dans le travail de connaissance.

A l'étape de la globalisation actuelle, une réflexion sur le rapport entre la migration et les transformations du pouvoir et de la guerre peut-elle permettre de récupérer la fraîcheur de l'intuition, le regard neuf qui s'aiguise à la recherche de points de rupture(s) ? Là où le pouvoir de domination et d'action basculent, là où les frontières se brouillent entre la loi et le droit, entre la colère et la haine, entre la liberté et la soumission, entre la vie et la mort (de masse) ? La succession des faits inscrits dans un paradigme sécuritaire nous angoisse, nous indigne, nous assomme, nous inhibe, nous conduit à l'autocensure, à l'éclatement des actions, au retrait. Toutes ces expériences renvoient à la transformation du pouvoir et de la guerre. Il nous faut découvrir comment et comment y résister.

Deuxième partie : **L'assimilation de la politique à la guerre**

Comment la guerre est-elle devenue si *naturelle* qu'elle représente la forme de pouvoir normalisé et normalisant ? Comment en est-on arrivé à assimiler le pouvoir à la guerre du côté des dominants et aussi parfois des révolutionnaires ? Le pouvoir de domination planétaire actuel est intrinsèquement lié à la matérialité de la guerre, mais de quelle guerre s'agit-il et avec quelles conséquences ? Comment articuler un questionnement sur les transformations du pouvoir et de la guerre et la haine raciste, notamment sur le terrain de la migration ? Comment repérer des seuils dangereux ? Comprendre la profondeur des enjeux implique de revenir aux bases de la pensée guerrière.

Pourquoi le mot de *guerre* vient à l'esprit et sur les lèvres après qu'un autre mot, le mot *camps*, a émergé dans les discours ? Il a été tout d'abord revendiqué en France par le Gisti tout en

rencontrant une grande résistance à son usage⁴⁶ à cause des conflits de mémoire sur l'histoire de la Seconde Guerre mondiale en Europe (Auschwitz). Aujourd'hui, des discours parlent de la « guerre aux migrants », de « criminalisation des mouvements sociaux », de « guerre sociale » dans les politiques migratoires et du droit d'asile. Mais pas seulement. De quelles transformations du pouvoir et de la guerre le paradigme de l'enfermement-expulsion serait-il la proue ? Les migrants sont-ils les seuls visés, les seuls combattants, les seules victimes, les seuls héros ? Si nous sommes en guerre, de quelle guerre s'agit-il ? Et surtout, comment penser la guerre contemporaine ? Pour dégager quels enjeux ? Les réponses à ces questions déterminent l'évaluation des faits, la construction de la conscience sociale et la définition des alternatives des mouvements sociaux qui travaillent sur le terrain de la migration.

L'enjeu est double. D'une part, après le XX^e siècle et sa longue genèse, où la responsabilité de l'Europe a été centrale, est-il encore possible de justifier une guerre sans déclaration de guerre, une guerre « préventive » au nom de la lutte « anti-terroriste » ? Le plus troublant dans la lutte anti-terroriste, entreprise officiellement en 2001 mais mise en pratique bien avant dans d'autres parties du monde (dictatures latino-américaines, en Asie, etc.), est que la catégorisation rejoint des catégories, des mesures, des dispositifs que l'on retrouve dans les politiques d'immigration et de gestion des populations. La métaphore de la forteresse est devenue anachronique. Comment imaginer, nommer le changement ? Si on parle de « guerres sans nom », « zéro mort », par exemple, les métaphores cèdent encore la place aux peintures et dessins d'artistes (voir à la fin de l'article). D'autre part, la lucidité est nécessaire à la construction de la connaissance et à la résistance, à la création politique. Or, quelles ambiguïtés théoriques permettent que l'assimilation de la politique à la guerre soit devenue une évidence si difficile à mettre en cause et quelles en sont les conséquences pour le devenir de la politique et de la citoyenneté ?

A propos de banalisation théorique. Qu'est-ce que l'apartheid aujourd'hui ?

Tout en constatant dans la foulée des mesures anti-terroristes après septembre 2001 la mise en place sans réactions majeures d'un réseau de prisons clandestines et de camps clandestins de prisonniers dans la lutte anti-terroriste, de Guantanamo, de la pratique légitimée de la torture (Abou Ghraïb, Israël, Tchéchénie, Colombie, etc.), on assiste à la mise en place et à l'extension en quelques années (1980) d'un système de plus en plus sophistiqué de camps d'étrangers externalisés aux frontières de l'Europe.

Comment interpréter la bureaucratisation policière, la privatisation, la militarisation de la migration et d'autres domaines de la vie sociale, ce que Marc Bernardot⁴⁷ appelle la « rencontre d'une culture de contrôle et de l'économie de marché » ? Certes, elle permet le développement de l'utilitarisme migratoire à plus grande échelle, la généralisation des techniques de surveillance à l'ensemble de la population européenne. Certes, les étrangers sont le « cheval de troie des institutions de maintien de l'ordre contre les libertés individuelles et politiques, dont l'édifice paraît fragile, écrit Marc Bernardot (p. 224). En observant la transformation de la politique et de la guerre depuis le laboratoire des politiques migratoires et du droit d'asile, en étendant notre observation à d'autres domaines de la vie sociale (travail, école, prison, santé, vieillesse, etc.), on peut déplacer et radicaliser la question. Sommes-nous simplement tributaires d'une articulation entre utilitarisme économique et société de contrôle, interprétable avec le modèle du panoptique de Bentham utilisé par Michel Foucault, ou sommes-nous devant l'émergence d'un autre paradigme du pouvoir appelé par Michel Foucault lui-même « biopolitique » dans ses cours au Collège de France de 1976, 1977, 1978⁴⁸, de gouvernance du pouvoir de vie et de mort de masse, nourri des inventions du XX^e siècle, des nouveaux dispositifs, des nouvelles inventions techniques où une « guerre sans nom » prend la place de la politique ? De la manière de poser la question dépend à la fois notre analyse des faits pour construire nos connaissances et pour participer à la construction de concepts théoriques et d'un mouvement social à la hauteur des défis.

Il y a plus de vingt ans, en 1993, au moment de la création du groupe de Genève *Violence et droit d'asile en Europe* qui regroupait des travailleurs intellectuels de domaines divers – des citoyens, des professionnels du terrain de la migration et du droit d'asile en Europe, la sociologue française

spécialiste du racisme et du sexisme –, Colette Guillaumin⁴⁹ partait du *Discours sur le colonialisme* d'Aimé Césaire, écrit après les répressions coloniales en Algérie, en Indochine, soulignait la justification du racisme de conquête en avançant le concept d'apartheid, tout en avertissant du danger de la banalisation des nationalismes, des communautarismes et du retour de l'extrême droite. Plus tard, le politologue suisse Laurent Monnier⁵⁰ et le philosophe Etienne Balibar s'interrogeant sur *Qu'est-ce qu'une frontière ?*⁵¹ ont avancé à leur tour le concept d'apartheid pour interpréter le changement politique lié à la globalisation. Laurent Monnier soulignait qu'en suivant le fil du concept et des politiques d'apartheid on arrivait à une approche mondialisée de la domination : « Il n'est donc pas pertinent de distinguer le contexte européen du contexte sud-africain : le phénomène de domination est premier et universel. De là découlent l'exclusion et la séparation. Chacun à sa place ! Dominants et dominés, gouvernants et gouvernés »⁵². Dès le tournant du XX^e siècle, la logique du « chacun à sa place » dans un système de domination séparé préfigure la mise en place des camps pour les requérants d'asile dans les pays d'accueil instaurés (sans pousser cependant l'analyse sur l'aspect nihiliste d'une telle domination).

Une citation de l'écrivain sud-africain J. M. Coetzee dans le texte de Laurent Monnier préfigurait que la logique d'apartheid contient l'extension des camps que nous observons aujourd'hui dans le processus dit « d'externalisation » pour les étrangers et aussi dans l'évolution de politiques de contrôle social d'autres catégories de populations (chômeurs, assistés, drogués, etc.). « Peut-être, en vérité, est-ce suffisant d'avoir échappé aux camps, de n'être dans aucun de tous ces camps. Peut-être cela représente-t-il, pour le moment, une réussite suffisante. Combien de gens reste-t-il qui ne soient ni enfermés, ni chargés de surveiller la porte ? J'ai échappé aux camps ; si je fais attention à ne pas trop me montrer, peut-être que j'échapperai aussi à la charité » (Coetzee, cité par L. Monnier). Il suffit de lire les textes du Pacte, de la fameuse directive retour, des accords de réadmission et même le fameux discours de Dakar⁵³ pour observer l'évolution.

Depuis les années 1970-1980, avec un saut qualitatif mondialisé en septembre 2001, l'observation des politiques migratoires et du droit d'asile a donc conduit à l'émergence dans des travaux critiques de chercheurs d'un concept politique – *l'apartheid* – pour caractériser la logique des politiques migratoires post-coloniales, qui se sont traduites par les nouveaux murs après le mur de Berlin (entre le Mexique et les Etats-Unis, aux frontières d'Europe de l'Est, en Cisjordanie), l'enfermement dans des camps et l'expulsion, les renvois forcés des migrants non désirés par les pays riches. Puis le concept d'état d'exception (Agamben) emprunté à Carl Schmitt a pris le relais du concept d'apartheid dans le débat théorique. Devant la succession des mesures sécuritaires au mépris du droit, ce concept a été avancé pour dénoncer la disparition des règles de droit. Dans l'œuvre de Carl Schmitt, le concept d'état d'exception caractérisait l'instauration de la dictature (nazie). L'usage du concept d'état d'exception visant l'efficacité pour une prise de conscience de l'aggravation de la situation a malheureusement induit une ambiguïté dans la construction théorique.

Dans la conscience sociale l'effacement du concept d'apartheid, qui caractérise l'étendue et la profondeur de la domination économique et politique, et la réduction d'une définition du changement politique à une situation et à des mesures du pouvoir d'un régime dictatorial caractérisé en terme « d'exception » ont induit, de mon point de vue, une déformation des transformations économico-politiques en cours en restreignant les enjeux de la lutte politique. L'utilitarisme migratoire combiné avec les politiques sécuritaires ne sont pas un « état » mais un processus contradictoire qui peut se décrire simplement en terme d'« exception »⁵⁴. Il fait partie du rapport entre capitalisme et violence. Entre capitalisme et guerre. Le processus est structurel depuis la modernité. Nous en vivons une nouvelle étape aujourd'hui. Il imprègne toute la vie sociale. Un concept peut participer à la diffusion de la peur en rendant insaisissable ce qui se passe. Ce qui peut conduire à banaliser finalement les nouvelles formes de violence et induit le consentement, la soumission. Nous assistons à une transformation économico-politique que nous sommes mis au défi de *voir*, connaître et affronter en identifiant le péril. Une telle approche réductrice et déterministe ne permet pas de qualifier la situation structurelle des transformations économico-politiques et donc d'y résister.

On peut postuler que c'est à la lumière des transformations du pouvoir et de la guerre qu'il faut au contraire approfondir le contenu, les implications, la complexité, les enjeux de l'apartheid. Le

concept d'apartheid mérite d'être pris au sérieux. Pour affiner le concept, en tant que chercheurs nous sommes mis au défi de décrire les situations complexes, d'aiguiser notre regard sur les camps, d'intégrer dans notre travail en quoi « nous sommes *affectés* » ou non (au sens où l'anthropologue Jeanne Favret-Saada utilise ce terme⁵⁵) par ce que nous sentons, devinons, constatons. A la lumière de la signification de l'apartheid ainsi conçu, il nous faut non seulement décrire les faits mais imaginer les moyens d'y résister et de formuler une alternative.

Par ailleurs, le concept d'apartheid permet d'intégrer la globalisation économico-culturalopolitique. Il permet à la fois de prendre en compte l'expérience historique de deux Etats qui l'ont systématiquement mis en œuvre, d'articuler l'histoire coloniale (Afrique du sud) et l'histoire européenne du nazisme avec ses racines coloniales (Allemagne), l'actualité des politiques migratoires et d'autres domaines (par exemple, les politiques du chômage, de la santé, de l'éducation, etc.). L'étape de la globalisation vue depuis l'histoire de longue durée (Conquista, colonialisme aux XVIII^e, XIX^e siècles, impérialisme du XX^e siècle), ses ruptures les plus récentes (XX^e siècle), l'apartheid mondialisé permettent d'observer une transformation du pouvoir et de la guerre. Arrêtons-nous aux discours de légitimation de la guerre de la fin du XVIII^e siècle au XIX^e siècle en observant comment ils ont imprégné les discours et les pratiques de guerre au XX^e siècle en nous demandant ce qu'il en est en ce début de XXI^e siècle.

Napoléon, Hegel, Clausewitz, spectres du XX^e siècle

Les discours de légitimation de la guerre traversent l'histoire humaine en se renforçant depuis le XVIII^e siècle. Ils ont ressurgi après le 11 septembre 2001 dans une situation de dilution du concept de guerre⁵⁶ pris entre guerre impériale et guerre sociale⁵⁷ redéfinissant les liens entre « violence d'en haut et puissance d'en bas »⁵⁸. Dans la modernité⁵⁹, après le terme de « révolution militaire » utilisé pour interpréter la prédominance de l'Occident à partir du XVI^e siècle, l'émergence de la guerre « absolue » (Clausewitz) dans le concert des Etats européens a dominé peu à peu le débat politique⁶⁰ dès le XVIII^e siècle. Alors que le républicain Kant, admirateur apeuré de la Révolution française, réfléchit à la paix perpétuelle (droit des gens et non seulement de l'Etat, hospitalité, éradication de l'esclavage, mise en cause de la propriété privée dans un monde fini⁶¹), *l'état de guerre devient la référence incontournable des relations internationales et internes (guerre civile)*. Pour Hobbes, avant lui, par exemple, « la nature de la guerre ne consiste pas en un combat effectif, mais en une disposition avérée, allant dans ce sens, aussi longtemps qu'il n'y a pas d'assurance du contraire »⁶². La Révolution française et Napoléon dominent l'imaginaire des XVIII^e et XIX^e siècles, alors que la révolution communiste russe et la « guerre totale » nazie et américaine (Hiroshima) dominent le XX^e siècle.

Deux références de la philosophie dominante au XIX^e siècle, Hegel et Clausewitz, sont ancrées dans l'expérience des guerres napoléoniennes conduisant à l'offensive à outrance et à la mobilisation totale. Ils se demandent comment maîtriser le chaos guerrier⁶³, obtenir une victoire rapide, irréversible. Tous deux posent un lien *naturel* entre guerre et politique. « L'esprit du monde » était pour Hegel la figure de Napoléon, produit de la Révolution française, arrivant sur un cheval dans la ville de Iéna⁶⁴. La guerre moderne (napoléonienne) a donné lieu chez Clausewitz à l'une de ses formules majeures concernant la signification (et non la définition) de la guerre : « la guerre comme continuation de la politique d'Etat par d'autres moyens ou par un mélange d'autres moyens »⁶⁵ et à sa distinction entre « guerre absolue » (abstraction qui conduit à l'ascension aux extrêmes⁶⁶) et « guerre réelle » (circonstances historiques). Lénine inspiré par Clausewitz écrira plus tard que la guerre prépare les conditions de la révolution. On retrouve un autre discours sur la guerre mis en lien avec l'action humanitaire (pas à la révolution) chez Henri Dunant, fondateur du CICR, après son passage à Solferino⁶⁷, qui frappe par son déterminisme quant à la guerre qu'il faut peut-être attribuer à ses intérêts coloniaux.

En se demandant « pourquoi les guerres prennent-elles parfois les formes subtiles du jeu d'escrime pour se déchaîner ensuite avec la violence des tempêtes et la cruauté des instincts ?⁶⁸ », Raymond Aron ne défait pas le lien entre guerre et politique. Il explique que deux principes (*Grundsätze*) dérivés d'une analyse conceptuelle permettent de penser la théorie clausewitzienne : le principe de destruction ou d'anéantissement, et la continuation de la politique par d'autres moyens. Le

regard sur l'œuvre de Clausewitz change selon que l'on choisit l'un ou l'autre principe. Dans un article écrit pour la *Revue militaire suisse* paru en 1975 sur « La société des Etats et la guerre », Aron précise que ces deux principes ne sont pas contradictoires, incompatibles « au sens strict ». Ils sont modulés selon la place que l'on accorde à la « suprématie politique » par rapport à la guerre⁶⁹. En clair, la politique doit gérer les liens entre l'utilitarisme guerrier et la destruction.

Il est vrai qu'Aron aborde la question en réfléchissant au législateur suprême, à l'Etat, à la paix recherchée par un équilibre entre Etats dans un contexte précédant les guerres d'extermination du XX^e siècle et l'arme nucléaire. Il fait le choix « optimiste »⁷⁰, tout en remarquant que les critères de l'équilibre, de la gradation sont profondément modifiés avec l'apparition des deux guerres mondiales et l'arme nucléaire⁷¹ sans qu'il en arrive à mettre en cause le lien entre guerre et politique. Aron ouvre un nouveau champ de réflexion sur les liens entre la guerre et la politique. Au XX^e siècle, avec la domination totalitaire émerge le concept de guerre « absolue » (Carl Schmitt) qui, avec la paire *ami-ennemi*, l'état d'exception, le décisionnisme, la dictature, dessine le cadre d'un nouveau débat théorique. Sans entrer dans la querelle des interprétations de la formule de Clausewitz, ni nous arrêter à Carl Schmitt, retenons que la guerre se pense en articulant vie et mort, guerre et politique⁷². La réflexion sera reprise sur un tout autre registre (biopolitique) par M. Foucault⁷³, dans l'analyse des guerres et aussi de l'ensemble des politiques de « gouvernance » biopolitiques, dont les politiques migratoires au XX^e siècle.

Un autre observateur attentif des guerres napoléoniennes ne prend pas le même chemin que Clausewitz. Durant les guerres napoléoniennes, devant les mêmes faits que Clausewitz, ce qu'il appelle les « événements » de 1805, 1807 et surtout de 1812, Tolstoï réfléchit. Tout en commentant sa démarche dans *Guerre et Paix*⁷⁴, il pose des questions : « Pourquoi donc des millions d'hommes se sont-ils entretués, alors qu'aucun d'eux ne pouvait s'en trouver mieux, et que tous étaient menacés de s'en trouver plus mal ? Qui le leur a ordonné ? Pourquoi ont-ils fait cela ? Pourquoi donc des millions d'hommes se sont-ils entretués quand chacun sait, depuis que le monde est monde, que c'est mal agir, moralement et physiquement ? » A ces questions, il répond à deux niveaux. Il parle de « loi de la fatalité », de « loi élémentaire, zoologique à laquelle obéissent les abeilles qui s'entretuent à l'automne, et les mâles⁷⁵ des animaux qui s'exterminent les uns les autres »⁷⁶. Il parle ensuite d'une vérité qui l'a convaincu tout au long de son travail : « Le lien le plus fort, le plus indestructible, le plus lourd, le plus constant qui nous attache à nos semblables est ce qu'on nomme pouvoir, et le pouvoir, pris dans son sens véritable, n'est que l'expression de la plus grande dépendance où l'on se trouve à l'égard d'autrui »⁷⁷. En clair, dans la dialectique hégélienne entre liberté et nécessité, l'écrivain russe, qui se distancie de l'interprétation des historiens, en se posant comme artiste, penche pour une sorte de nécessité fatale de la « loi élémentaire zoologique » de la violence guerrière, que reprendra un autre écrivain-chroniqueur de la Seconde Guerre mondiale en Russie, Vassili Grossman, chez qui l'on retrouve aussi des remarques d'ordre « biologique » sur « l'excitation de la guerre » et le courage⁷⁸. Tolstoï parle surtout de la « dépendance au pouvoir ». Il pointe la question centrale de *L'Ethique* de Spinoza (dont le sous-titre est : *De la servitude et de la liberté*) et une question qu'Arendt abordera par d'autres voies en redéfinissant la politique et la révolution.

Un siècle plus tard, avant Stalingrad, à la question : « Pourquoi les individus-peuples se méprisent-ils ? Que nous est-il permis d'espérer en pleine Première Guerre mondiale ?⁷⁹ » (1915), Freud parle « d'énigme » dans ses *Considérations actuelles sur la guerre et la mort*. Il écrit : « Je ne sais pas répondre à cette question. » On connaît son débat avec Einstein en 1932 (publié en 1933), dans lequel ce dernier lui pose la question : « Que peut-on faire pour détourner des hommes la fatalité de la guerre ?⁸⁰ » D'entrée de jeu, Freud déplace une des considérations de Tolstoï sur le pouvoir et la question d'Einstein sur le droit, sur la SDN, en parlant de violence : « Oserai-je remplacer le mot "pouvoir" par celui, plus cru et plus dur, de "violence" ? [...]. Les conflits d'intérêt entre les hommes sont donc fondamentalement tranchés par le recours à la violence [...]. » La violence n'est pas sacrificielle pour Freud. Elle a sa source dans les pulsions de vie et de mort. Pour Freud, il existe deux types de pulsions, les pulsions érotiques « qui visent à conserver et à unir » et des pulsions d'agression, de destruction « qui visent à détruire et à tuer ». Elles sont « la transmutation théorique de l'opposition universelle entre l'amour et la haine ». Il dénonce l'illusion consistant à « vouloir supprimer les penchants agressifs des hommes », mais on peut tenter de détourner ces pulsions

destructrices. Pour lui le pacifisme est « organique » (défense de la vie). Il argumente en s'appuyant sur deux facteurs, la construction de « positions culturelles » et la « crainte justifiée d'une guerre future » d'anéantissement qui mettra fin « aux entreprises guerrières dans un avenir peu éloigné ». On peut rétorquer à Freud qu'une approche des pulsions humaines est certes une partie de la description des faits⁸¹ mais que la violence n'est pas un concept. Elle est un *rapport politique*⁸².

L'obsolescence de l'homme, la menace d'un globocide (Anders)

Walter Benjamin, les philosophes de l'école de Francfort (Adorno, Horkheimer, Marcuse), Hannah Arendt, Günther Anders ont cherché les racines de la barbarie du XX^e siècle dans la *civilisation elle-même*, une civilisation qui aurait métamorphosé le rationalisme émancipateur des Lumières en rationalité instrumentale aveugle et dominatrice du totalitarisme. Günther Anders nous fournit une analyse de la haine qui peut intéresser les chercheurs en migration. Dans ses travaux, Anders combine l'exagération et le paradoxe qui sont des outils d'insurrection permanente⁸³. Anders rejoint les analyses de l'école de Francfort et d'Arendt sur le fond mais par une voie qui lui est propre. Anders combine une critique de la modernité technique, industrielle et une critique du capitalisme en tant que système social d'exploitation, d'oppression, de déshumanisation. La thèse centrale d'Anders peut être résumée en bref. En partant de la honte prométhéenne, il montre le renversement dialectique de la foi inébranlable dans le progrès dominant du XX^e siècle en un nihilisme destructeur. Anders, dans le sillage de Heidegger, (dont il a pris très tôt une distance critique) a une vision sombre du progrès technique. L'obsolescence de l'homme signifie la radicale transformation de « l'âme » de l'homme depuis la deuxième révolution industrielle.

« Après Hiroshima, la menace d'un *globocide*, d'une apocalypse instantanée, se trouve relayée par celle d'une apocalypse rampante. Dressages, conditionnements, manipulations en tous genres (y compris génétiques), production pour la production incluant la production de l'homme en clientèle et du monde en déchets. Nous sommes jetés [formule utilisée dans deux grands articles des années 1930 : « Une interprétation de l'a posteriori »⁸⁴ et « Pathologie de la liberté. Essai sur la non-identification »⁸⁵] dans un monde lui-même jetable, où nous fonctionnons comme "bergers de l'automation" [...]. »

L'« obsolescence », mot dont l'origine latine est affichée en allemand (*Obsoletheit, Obsoleszenz*), est d'abord à mettre en rapport avec le fonctionnement et la finalité sans fin de la production industrielle (produire pour produire). « Si le soi-disant *progrès* avance à un tel rythme, c'est que l'industrie telle qu'elle est devenue ne poursuit pas d'autre but que de livrer à l'obsolescence aussi vite que possible ses produits déjà vendus afin de garantir ainsi la continuation de sa production »⁸⁶.

La technique moderne n'a pas libéré les humains. Elle leur a donné l'illusion d'être devenus des dieux tout-puissants. Auschwitz et Hiroshima sont un paradigme qui montrent une ontologie négative (obsolescence de l'être), une anthropologie vidée de son objet (primauté des produits sur les humains) et une fin de l'histoire (la disparition est dorénavant inscrite dans la condition humaine). La portée universelle d'Auschwitz – pas uniquement nazie – a été que le processus d'extermination a été étendu à l'échelle de l'humanité par des moyens techniques. Les usines de la mort ont impliqué une déshumanisation des bourreaux et des victimes, simples rouages, objets en appendices d'un appareil bureaucratique-industriel de destruction. Dès lors, dans la guerre au quotidien « tous les humains sont éliminables »⁸⁷.

Un nouveau pas a été franchi avec Hiroshima. L'humanité toute entière est éliminable, selon Anders. Elle est devenue obsolète. On assiste à un « cannibalisme post-civilisé ». Il existe un « rapport d'affinité constitutive, matricielle, entre les chambres à gaz et la bombe atomique. Dans les deux cas, l'extermination a dépassé le stade de la guerre » (guerre encore classique dirions-nous).

Toute l'histoire de l'humanité est jalonnée de massacres, où subsiste leur caractère « humain ». Mais au XX^e siècle, préparé par le génocide arménien par un Etat nationaliste qui use encore de méthodes artisanales dans les massacres, on assiste à la mise en place à des exterminations

de masse froides, techniques, sans ennemi, à Auschwitz et Hiroshima. La guerre n'est plus stratégique. Elle change de caractère avec l'extermination industrialisée. Même le concept de génocide établi en 1948 n'a pas intégré le déplacement, la transformation⁸⁸. Même la haine n'a plus raison d'être.

Anders saisit des traits fondamentaux, un *noyau dur* présent dans les événements d'Auschwitz et d'Hiroshima et certainement aussi derrière les formes de guerre de 1914-1918, de 1939-1945, les bombardements massifs durant la Seconde Guerre mondiale. Le phénomène qu'il observe ne se termine pas avec l'échec des nazis et la fin de la Seconde Guerre mondiale. Le noyau dur caractérise la dynamique de la transformation du pouvoir et de la guerre en cours avec la troisième révolution industrielle et la technique. Le tribunal de Nuremberg a condamné des responsables nazis. Il n'y a pas eu de tribunal pour les responsables d'Hiroshima (nouvel impérialisme). Son analyse de la rupture historique n'est pas une rechute dans la barbarie, mais une invention nihiliste du XX^e siècle grâce à l'articulation entre capitalisme et inventions techniques.

Marcuse, dans *L'Homme unidimensionnel*, parle non seulement de la domination par la technologie mais *en tant que* technologie. « Aujourd'hui, la domination se perpétue et s'étend non seulement grâce à la technologie mais en tant que technologie, et cette dernière fournit sa grande légitimation à un pouvoir politique qui prend de l'extension et absorbe en lui toutes les sphères de la civilisation.⁸⁹ » Pour Marcuse, le pouvoir est la technologie. Pour Anders, le pouvoir industriel et technique est une nouvelle forme de guerre de destruction. Que diraient-ils aujourd'hui avec les nouveautés technologiques, notamment utilisées dans les guerres actuelles et dans les dispositifs sécuritaires à grande échelle et des techniques financières ?

Il ne s'agit pas pour ces auteurs de mettre en cause le mythe de la « neutralité » de la science, mais de montrer que la science et la technique en tant que politique guerrière deviennent un outil de destruction du genre humain et de la planète. Les processus, les résultats du nouveau pouvoir guerrier diluent la question du choix, de la responsabilité, du consentement, de l'insubordination des actes humains.

L'agressivité transformée en haine froide : l'indifférence (Anders). Une autre facette de l'apartheid

Une autre facette de l'apartheid nous est fournie dans l'analyse de la haine par le philosophe allemand Günther Anders. La haine *froide* induit l'indifférence, annihile la capacité d'être affecté par des faits du réel et donc de les penser, de les juger, montre Hannah Arendt à propos du SS Adolf Eichmann. Dans la même perspective, quand il réfléchit à l'articulation entre système de domination et individu, à l'époque de l'usage des armes de destruction massive, à partir de l'exemple d'Hiroshima, Anders développe une réflexion sur l'agressivité, la haine froide (à distinguer de la rage, de l'envie, de l'amour qui sont pour lui encore la haine passionnelle classique) qui conduit, légitime le meurtre individuel et de masse.

La haine froide fait partie d'une anthropologie philosophique à l'ère de la technocratie, à l'époque de l'*homo creator*, qui n'a pas tué des humains, mais éliminé des cadavres fabriqués techniquement (Anders) et politiquement (Arendt). La superfluité humaine (*human superfluity*) a été précédée par certains faits historiques et politiques : « La fabrication massive et démentielle de cadavres est précédée par la préparation historiquement et politiquement intelligible de cadavres vivants »⁹⁰. Avant l'extermination, trois pas politiques ont été franchis, écrit-elle encore⁹¹: 1) tuer en l'homme la personne juridique (création de camps de concentration en dehors du système pénal normal en fabriquant une nouvelle catégorie de criminels et en amalgamant les politiques, les criminels et les innocents, arrestation d'innocents, *majeure partie de la population des camps*, et sélection arbitraire des victimes) ; 2) tuer en l'homme la personne morale ; 3) tuer toute individualité.

Que devient la haine dans ce contexte qui conjugue technologie et domination totalitaire ? Est-il encore nécessaire de s'impliquer dans une haine passionnelle pour tuer ? Anders ne part pas d'une étude sur le racisme colonial et bureaucratique, à la manière d'Arendt, ou encore sur l'idéologie raciste depuis la modernité (fin XVIII^e-XIX^e siècle), comme le fait la sociologue française Colette

Guillaumin⁹². Cette dernière met aussi l'accent sur le rôle de la science dans la modernité sans Dieu et une métaphysique où l'homme devient le centre du monde, ce qui conduit forcément à hiérarchiser et à « raciser » dans les rapports de pouvoir. Elle montre que la haine qui prend la forme de l'idéologie raciste est légitimée par la science qui, selon les circonstances, conduit au meurtre individuel ou collectif légitimé. Le nouveau racisme s'inscrit dans des rapports de pouvoir conçus non seulement comme hiérarchiques (exclusion) mais comme inconvertibles. L'autre mis en position subalterne ne peut plus être converti (débat de Bartolomé de Las Casas lors de la Conquista). Il doit être éliminé. Il est éliminable en masse, industriellement. Les camps d'extermination et les chambres à gaz en sont les dispositifs outils techniques.

Anders quant à lui part du mécanisme central de la haine : « Je hais, donc je suis, ou plus exactement : donc je suis moi, ou finalement : donc je suis quelqu'un. » En d'autres termes : la haine apparaît constitutive du moi par négation et destruction de l'autre. La représentation intentionnelle s'accompagne encore de la perception du rapport à l'autre par la conscience à ce niveau. Dans la haine froide, technique, bureaucratique, l'intention, l'identification ne sont plus nécessaires. Le bourreau devient un rouage. Il suffit qu'il organise la production de cadavres. Castoriadis quant à lui montrera plus tard que l'identification est un processus inconscient d'inclusion-exclusion raciste haineux nécessaire à la constitution du psychisme tant au niveau des individus que des sociétés⁹³. Dans son analyse, tant au niveau conscient qu'inconscient, Castoriadis enrichit l'approche de la haine par la philosophie de la conscience impliquant l'intentionnalité par la psychanalyse de processus inconscients, mais n'explique pas les processus, les mécanismes de la haine froide, de l'indifférence où s'articulent psychisme et société capitaliste moderne.

Sous le signe philosophique de l'obsolescence de l'homme qui caractérise la troisième révolution industrielle pour Anders, la méchanceté intentionnelle de la haine disparaît. Elle n'a plus sa raison d'être. Dans des conditions matérielles nouvelles, la haine se transforme. Elle se développe « à l'égard d'autres jamais rencontrés », le sentiment devient superflu⁹⁴. Les champs de bataille ont disparu. Les technocrates qui ont remplacé les guerriers ont « cessé de haïr leur ennemi », les victimes d'Hiroshima ne peuvent plus haïr leurs bourreaux. La proximité du vrai combat exige la haine. « Plus l'ennemi est éloigné, plus difficile et plus improbable devient la naissance *naturelle* de la haine. ». Les combats ont lieu à trop grande distance, sans confrontation directe, ils se transforment en *travail*, en travail à la chaîne. Ils *produisent*... « les millions de cadavres et les déserts ». La guerre est un travail qui « produit ». Les émotions dépendent « des situations historiques et de l'appareillage technique surtout ». Anders donne l'exemple des tirs de canon à longue portée, des pilotes qui bombardent, des mitrailleurs de 1916, qui « travaillent ». « Dans cette situation compliquée, la haine chaude ne pouvait pas naître... La fin des combats et la fin du travail où les humains sont directement impliqués, donc qui ont un sens, a disparu. Les activités de demain, écrit Anders, se feront à partir d'un simple dé clic, à des distances planétaires.

« L'anéantissement. Ce qui s'applique aujourd'hui est un *numerus clausus* pour les individus qui, à des milliers de kilomètres du lieu du désastre, s'employeront dans le meilleur des cas (pour autant qu'ils restent en vie) à se laver les mains dans l'innocence, donc à rester sans la moindre haine ; pendant que les instruments pilotés par des instruments se donneront carrière, fidèles au devoir, pour éradiquer la vie des millions de fois sans se douter de rien. La plupart des gens, ne savent rien du tout (« savoir » au sens de « se représenter ») et ils n'ont pas non plus besoin de savoir ce qui se produit là, par exemple, la réduction de millions d'individus en cendres radioactives, opération qu'ils exécutent aux antipodes sur un continent inconnu d'eux. Et même s'ils le souhaitaient, ils ne pourraient ni se représenter les effets, ni les reconnaître, ni une fois ceux-ci advenus, s'en souvenir ou les regretter ou les réparer. Car les effets sont supraliminaires (*überschwellig*). Qui, dans ces conditions, est censé encore haïr ? Qui aurait besoin du désir de combattre, ou qui aurait la faculté de haïr ? Ou faudrait-il peut-être que la haine soit aussi fournie par les outils ? S'il en existe qui, comme l'affirment des esprits incapables de penser, peuvent penser, pourquoi d'autres appareils n'apprendraient-ils pas à sentir ? »... ou à haïr ?

Les nouveaux guerriers ne combattent plus, « ils se bornent à anéantir » les villes, les installations, les populations. « Les aviateurs des bombardiers survolant le Vietnam ont naturellement

exécuté leurs commandes, éradiqué cités, villages, forêts, champs, bêtes et hommes, avec tout aussi peu d'émotion que les ouvriers ou les employés exécutent les leurs dans les usines et les bureaux. » L'exemple du cas d'Eichmann présenté par Hannah Arendt, expliquant qu'il ne faisait que son travail, qu'il n'avait pas de haine pour les Juifs dans son procès est une autre illustration de ce qu'explique Anders⁹⁵.

Plus loin dans le même texte, Anders souligne l'effacement entre le champ de bataille et son chez soi où l'on travaille à distance, de la frontière entre civils et militaires, entre villes et campagne. Les militaires deviennent des « travailleurs » qui font un travail automatique. Chacun à sa place peut tuer quelqu'un ou être tué à distance. « C'est justement l'absence de haine du côté des instruments, leur incapacité à haïr, oui, c'est justement cette carence qui causera notre perte ». Pour autant qu'il y avait possibilité de haïr, il y avait possibilité de rester humains. « La fin de la haine pourrait bien signaler la fin de l'humanité, parce que maintenant ce ne sont plus nous les hommes qui combattons les hommes ; et que ce ne sont plus des hommes par lesquels nous sommes combattus, nous les hommes »

Avec la troisième révolution industrielle, les machines constituées en réseaux, puis en mégamachines mondialisées, exercent leur pression sur les passions humaines, les effacent. « Les racines biologiques, psychologiques, existentielles et politiques de la haine se voient alors retournées en l'air par le spectre d'un état de guerre potentiellement planétaire, qui engendre simultanément l'indifférence : c'est que, automatiquement, des déclencheurs déclenchent le déclenchement des déclencheurs et on ne peut en même temps appuyer sur le bouton et grincer des dents⁹⁶. »

Depuis la troisième révolution industrielle, pour Anders, le fait d'être impliqué, affecté par la haine n'est plus nécessaire à la domination matérielle, au meurtre de masse industrialisé, au génocide. Il est certain qu'elle prend des formes sociales variables et spécifiques selon l'état et la dynamique des rapports sociaux. En synthèse, il existe une rupture dans la haine, dans la forme de la guerre, avec le danger non seulement du génocide, d'une chaîne de génocides mais d'un *globocide*. La haine ouverte, chaude, que l'on voit à l'œuvre dans les campagnes politiques électoralistes xénophobes, serait moins dangereuse que la haine froide bureaucratique-technocratique-policière et militaire. Ou alors faut-il se demander comment des sphères diverses où se jouent les passions politiques dans la société s'articulent entre elles. En d'autres termes, comment s'articulent les dispositifs bureaucratique-policiers et les campagnes populistes xénophobes et racistes sur le terrain de la migration ? A partir de là, il nous faut inclure les développements du capitalisme depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale. Mais en lisant Anders, on peut déjà mieux comprendre l'indifférence devant les morts aux frontières, les noyés sur les plages, les violations de l'Etat de droit et des droits qui touchent des étrangers expulsés de tout système de protection.

On mesure combien il est important de comprendre en profondeur ce que recouvre le concept d'apartheid. On mesure à quel point un travail de citoyenneté, de construction de la connaissance dans l'ordre de la résistance, de l'émancipation doit récupérer la capacité d'être affecté. On mesure à quel point la logique d'apartheid qui coupe les liens entre les humains est inscrite dans le type de civilisation dominante. On mesure combien les appels de chercheurs à récupérer la *capacité d'être affecté* (Favret-Saada, 2009), à la base des choix philosophiques, épistémologiques et méthodologiques, est un appel à un déplacement radical dans le travail citoyen et dans les sciences sociales. C'est un cri d'alarme qui concerne autant la science que la citoyenneté. Qu'il nous faut entendre et traduire dans nos pratiques.

Capitalisme et guerre au XXI^e siècle : le paradigme *destruction-crétion*

D'autres travaux récents montrent que le capitalisme et la guerre sont étroitement liés sans être pourtant un phénomène *naturel*, mais *politique*. Un pas de plus est nécessaire pour prendre en compte, interpréter l'usage banalisé du paradigme théorique *destruction-crétion* que l'on trouve dans la matérialité des rapports économique-politiques globalisés et dans les politiques migratoires. La thèse de la destruction nécessaire à la création est dominante dans les approches économiques, qui par ailleurs banalisent la destruction, la violence et l'inégalité. Le fait inéluctable de la guerre dans les conditions

actuelles s'inscrit dans une telle approche. « Dans un monde idéal la guerre n'existerait pas. Ce phénomène constitue pourtant une triste réalité⁹⁷. » La destruction postulée comme nécessité de progrès créatif fait-elle forcément pencher le plateau de la balance dans le sens de la création ou s'inscrit-elle dans une philosophie politique nihiliste de destruction ? A la lumière des constats d'aujourd'hui, la traduction du paradigme destruction-crédation dans le rapport entre capitalisme et violence (guerre) et dans le lien structurel entre capitalisme et violence, domination et soumission, (dé)subjectivation et émancipation permet une évaluation plus réaliste.

Les bases de l'analyse nous sont fournies en priorité par l'œuvre de Marx pour le capitalisme industriel et de Rosa Luxembourg pour l'impérialisme colonial, qui a influé sur l'œuvre de Hannah Arendt et que l'on retrouve dans beaucoup d'analyses économique-politiques récentes dont celles de l'économiste Schumpeter. Au début du capitalisme, Marx a conceptualisé le fait que la violence a été à la base de l'accumulation primitive nécessaire au capitalisme industriel. Au tournant des XIX^e et XX^e siècles, Rosa Luxembourg a montré à son tour comment le capitalisme industriel consolidé par l'accumulation primitive a eu un besoin vital d'expansion constante, d'ouverture de nouveaux marchés, de nouvelles ressources, de main-d'œuvre, de circuits de production en expansion infinie, de capitaux. Elle a montré comment la concurrence, la compétition pour le partage du monde dans l'expansion et l'hégémonie impérialiste a impliqué les guerres impériales. A partir des analyses de Rosa Luxembourg, Hannah Arendt⁹⁸ a montré comment l'impérialisme a fourni des éléments pour l'invention totalitaire (articulation entre antisémitisme politique, impérialisme, racisme, camps d'extermination, la guerre « totale » d'anéantissement au XX^e siècle).

En posant les liens entre capitalisme et violence, d'autres auteurs se sont basés sur la notion positive de « destruction créatrice » de l'économiste Schumpeter pour qualifier les crises économiques en termes positifs⁹⁹ et leur dépassement. Cet auteur non marxiste a insisté sur le besoin du capitalisme de violence « destructrice-créatrice » pour révolutionner ses structures économiques et étatiques de l'intérieur, en évacuant des anciennes structures, des institutions sociales, des anciennes pratiques. Pour assurer sa constante expansion. Mais à quelles conditions et avec quelles conséquences¹⁰⁰ ?

Référons-nous tout d'abord à un livre accessible à un large public au niveau international grâce à sa large traduction et à son angle d'attaque. Les laboratoires du capitalisme total-libéral ont été les terrains d'essais de « thérapies de chocs » économiques, sociales, militaires (*shock and awe*) décrites par Naomi Klein¹⁰¹ pour installer son modèle par une destruction des sociétés à large échelle dans le monde. Son livre s'inscrit dans les travaux qui posent le lien entre les analyses sur les transformations de la guerre et de la violence et l'étape actuelle de la globalisation. Ce qui peut nous intéresser est qu'elle s'appuie sur des exemples d'une géopolitique mondialisée des intérêts et des conflits et qu'elle articule société et psychisme. Pour l'auteur, dont je reprends le fil général sans faire état ici des questions, critiques sur son livre¹⁰², ce qui était visé entre l'étape Pinochet et le 11 septembre 2001 a été d'imposer le libre-échangisme radical, les mesures de politique économique néolibérales, une transformation de l'Etat social en Etat sécuritaire et une désobjectivation visant une soumission au changement imposé par la force.

Sa démonstration s'appuie sur les exemples du Chili de Pinochet, laboratoire phare du théoricien Milton Friedman de l'école de Chicago et de la CIA, de l'Argentine, de la Grande-Bretagne de Thatcher, de la Bolivie, de la Pologne sous Solidarnosc, de la Chine, de l'Afrique du sud post-apartheid, de la Russie d'Elsine, des économies du sud-est (1997-1998), des Etats-Unis avec les mesures économiques, politiques et militaires anti-terroristes après le 11 septembre 2001. La thérapie de choc a visé la destruction des structures sociales, économiques, étatiques, juridiques, psychiques, les liens de solidarité. Elle a visé la déstabilisation des institutions, des habitus sociaux, une désorientation de la population. Pour Naomi Klein, l'évolution des techniques de torture – dont l'exil et d'autres formes de brutalisation – au cours du dernier demi-siècle s'inscrit dans ce cadre. Ce qui était visé par les forces militaires et de police était, non seulement de propager la peur, de soumettre, mais de désorienter et de briser les structures sociales et psychiques. Elle donne comme exemple les manuels d'interrogatoires de la CIA, les techniques de tortures en Amérique latine, les techniques de guerre contre le terrorisme. Les travaux de psychanalystes latino-américains ont corroboré ces constats¹⁰³.

Pour l'auteur, malgré l'ampleur des destructions, ces thérapies de choc économique-militaires ont été des échecs à cause de leur brutalité, de leur radicalité, de leur simplisme et aussi des limites à la domination et de la résistance. Elles n'ont pas permis la *tabula rasa* à la fois structurelle et psychique préconisée. Depuis les exemples évoqués, la violence guerrière s'est déplacée. Elle prend de nouvelles formes. La violence guerrière a laissé la place à des mesures des administrations étatiques et para-étatiques engagées dans les processus de reconstruction. L'Irak est l'exemple phare de cette étape¹⁰⁴ (privatisation des industries d'Etat, mises au chômage forcées dans de nombreux secteurs, réécriture des codes juridiques des entreprises), ce qui a suscité de la résistance armée à l'occupation.

En élargissant l'analyse de Naomi Klein, nous pourrions ajouter à ses exemples les transformations politiques sécuritaires en Europe et dans l'espace Schengen¹⁰⁵ et aussi celles de l'OTAN¹⁰⁶. On a vu qu'au nom de l'insécurité « préventive », les politiques contemporaines de domination et de contrôle de la migration ont tendance à s'étendre à d'autres secteurs en transformant les Etats, les organisations internationales (OTAN plutôt qu'ONU, logique de guerre plutôt que politique de résolution de conflits¹⁰⁷). Après des années de « thérapies de choc » brutales dans des pays du « sud » et des zones pauvres de la planète, on assiste dans les pays riches au glissement de la violence militaire, de la torture extrême à l'imposition de mesures coercitives au nom de la « sécurité » par les administrations étatiques sans consultation et par manipulation.

Les frontières changent de fonction et ne sont plus territoriales en priorité¹⁰⁸. Le processus mondialisé s'étend de la gestion des villes, où s'accumulent la valeur, impliquant la dépossession du « droit à la ville »¹⁰⁹ comme lieu de vie, aux politiques migratoires, de la jeunesse, de la santé, de l'éducation, des prisons, etc. Il n'est pas difficile de voir la continuité entre les logiques d'expulsion des villes, les camps aux frontières de l'Europe, les politiques de gestion des pauvres marginalisés, expulsés. De « surveiller et punir » des non-conformes, on passe à une « biopolitique » de sécurisation-désécurisation de « niches » et de classes déterritorialisées qui « gère » la vie et la mort de l'ensemble de la population, comme l'a montré Michel Foucault¹¹⁰. On pourrait dire qu'une telle déterritorialisation du pouvoir et son intervention sur l'ensemble de la vie, des espaces publics et intimes efface les frontières entre le dedans et le dehors, transformant la vie sociale en immense prison¹¹¹.

La transformation de la guerre et de la violence s'observe alors dans une « biopolitique » de guerre modulée selon les lieux de la planète qui prend en charge la vie et la mort de masse, qui choisit selon la célèbre formule de Michel Foucault « ce qu'elle fait vivre et ceux qu'elle laisse mourir » (répression, génocides, disparus, harragas, morts aux frontières, morts du sida, etc.), par la mise en place de dispositifs politico-bureaucratique-policiers étatiques et privatisés modulés, assouplis, adaptables qui empruntent des modèles de dispositifs au passé colonial, totalitaire, des politiques migratoire post-coloniales, mêlent division et gestion du marché du travail aux frontières de l'Europe (exemple du débat autour du projet de l'Union méditerranéenne, accords de l'UE avec des pays au « sud », à « l'est »), et contrôle sécuritaire, militarisation du droit d'asile¹¹², ce qui induit un déplacement des lieux de révoltes, une transformation des mouvements sociaux en Inde, Brésil, Chine, Espagne, Etats-Unis, Argentine, aux frontières, dans les camps, dans les prisons, etc.

Au nom de l'ordre, de la sécurité, d'un supposé état de désordre permanent et d'urgence (créé en fait par les discours et les mesures prises) s'inventent des catégories, des concepts (terrorisme, délits d'intention, *Minority Report*, délit d'opinion), se mettent en place des dispositifs et des outils de fichage « biométriques », de contrôle généralisé des individus et de l'espace public (caméras dans les quartiers, les écoles élémentaires, les cantines scolaires et des entreprises, projet de logiciels-espions de la police¹¹³, etc.). Tout citoyen devient un terroriste, un criminel en puissance. Ces mesures bien plus radicales dans leurs implications que lors du nazisme et du fascisme transforment les villes en prisons généralisées. Elles visent à criminaliser les migrants et certaines catégories de populations fragilisées tout en généralisant une « gouvernance » sécuritaire de la répression et du contrôle articulée au miracle et au mirage de la consommation. Les temples des supermarchés ont remplacé des églises, des temples, des mosquées dans toutes les grandes villes du monde.

Imaginons ou plutôt constatons ces outils aux mains d'un pouvoir autoritaire dictatorial alors que sont noyautés les contre-pouvoirs. Dans divers pays d'Europe, par le laboratoire Schengen¹¹⁴, des mesures prises par des gouvernements pas forcément dits de « droite » sont en fait des suspensions de la démocratie pour soi-disant la défendre. Le débat qui a eu lieu sur l'opportunité de la torture à Abou Ghraïb, à Guantanamo, à propos des prisons secrètes et d'autres mesures anti-terroristes en est un autre exemple. Les dispositifs, la dégénérescence du climat politique n'excluent pas la prise de mesures plus radicales. A ce niveau, faut-il interpréter le silence des juristes et des chercheurs en sciences sociales, de la majorité de la population comme une forme d'inertie, d'impuissance ou de soumission et d'accomodement ? Comment interpréter un tel mutisme si ce n'est en terme de consentement ? Sommes-nous encore sous le « choc » de l'incrédulité et de la peur, incapables de réaction, d'imagination, d'esprit de décision ? Comment nommer une telle soumission ? Comment imaginer, repérer, renforcer de nouvelles formes d'insoumission encore trop invisibles ? Comment y voir de la création d'autonomie et de création politique ?

Pouvons-nous nous habituer à l'absence de liberté jusqu'à oublier que son existence est liée à la vie et à la liberté, que « le sens de la politique est la liberté » (Arendt) ? La matrice, l'*habitus* (Bourdieu) sécuritaire de la guerre diffuse¹¹⁵ imposés par la manipulation des peurs, la compétition, le mérite, les logiques de privilèges inégalitaires (pourtant mis en cause par les révolutions libérales et du mouvement ouvrier) formatent les individus en effaçant des siècles de luttes pour les libertés. Il est basé sur une confusion entre guerre et politique, entre état de guerre et état de police, une négation de l'équilibre des trois pouvoirs, l'assimilation du droit à l'appareil sécuritaire au risque de sa disparition pure et simple, l'intégration du quatrième pouvoir des médias dans les dispositifs de contrôle¹¹⁶. Comme l'a décrit Michel Foucault, nous assistons bien à une transformation radicale du pouvoir où la politique est réduite à la « gouvernance » d'exécutifs autoritaires de « gestion » de la totalité de la vie et de la mort qui exigent l'oubli de la liberté, la soumission sociale et intime. Les champs de bataille ne sont plus circonscrits aux terrains des batailles, ils se généralisent dans l'espace public et l'intimité de l'espace psychique de chaque individu. Les frontières ne sont plus terrestres, mais socio-politiques externes et internes. Ces nouveaux modes d'effacement de la politique obligent à repenser radicalement l'oppression, l'impuissance, la soumission, l'affranchissement, l'autonomie, l'émancipation, l'insurrection. Ils impliquent un déplacement radical, une autonomisation des modes de la « gouvernance » économique-guerro-policière, pour se réapproprier le droit à la vie et à l'*égalité* (Balibar) et créer inlassablement la démocratie aux frontières.

Trois recherches récentes apportent des éléments complémentaires depuis d'autres angles d'attaque pour affiner l'analyse. Comme c'est le cas dans des mesures sécuritaires en Italie, dans l'UE et en Suisse, mesures de contraintes...) pour assurer les renvois forcés), il existe des travaux qui décrivent le passage à l'acte, le pari de la guerre autour des débats qui concernent le mot magique de la « guerre préventive » (vieuse notion déjà présente en 1665, remise au goût du jour) alors même que les armes sont plus précises (Irak, Liban en 2006, Gaza en 2008). « Comprendre la guerre préventive, c'est avant tout faire l'analyse de sa justification » au nom de la « guerre juste »¹¹⁷. La guerre préventive dite juste n'est pas défensive, mais offensive. Elle est légitimée par la puissance hégémonique ou des puissances régionales, par le fait qu'elle serait « juste » (au nom de la démocratie et des droits de l'homme). Ce qui est troublant, comme on l'a vu, est que l'argument de la prévention intervient de plus en plus fréquemment dans les politiques sécuritaires pour les populations (migrantes et autres).

Mathieu Rigouste¹¹⁸ explore la généalogie coloniale et militaire de l'ordre sécuritaire dans la France contemporaine. Il tisse un lien entre la généalogie coloniale et militaire et l'ordre sécuritaire dans la France contemporaine qui redessine « l'ennemi intérieur ». On assiste à un discours sur la sécurité censée protéger les populations au nom de nouvelles menaces : islamisme, terrorisme, immigration clandestine, incivilités, violences urbaines, etc. Pour justifier l'arsenal sécuritaire préventif, un *ennemi intérieur* est désigné. Jeanne Favret-Saada avait de son côté bien montré « comment fabriquer une crise mondiale » et des nouveaux ennemis (2007). Un tel ennemi a été inventé lors des guerres coloniales avec la « doctrine de la guerre révolutionnaire ». Si la doctrine de l'ennemi intérieur a été évacuée par l'Etat, elle revient dans la grille sécuritaire qui présente les populations immigrées issues de la colonisation comme des « ennemis intérieurs ». Mathieu Rigouste

reconstruit donc cette figure de l'ennemi intérieur (pour la France) depuis les années 1960. Des territoires colonisés aux banlieues d'aujourd'hui, on suit l'évolution d'un contrôle intérieur généralisé avec la mise en place d'un nouvel ordre sécuritaire pas destiné seulement aux immigrés. La guerre impériale actuelle, sous de nouvelles formes de colonisation, vise le contrôle des nouvelles ressources, comme le montre par exemple l'achat des terres et des sources d'eau par de grandes multinationales et certains pays comme la Chine, la Libye.

Claude Serfati, dans ses travaux¹¹⁹ partant du lien entre capitalisme et violence, pose l'exigence d'en démonter les formes « singulières et changeantes ». Il démonte la mondialisation armée et les rapports entre militarisme et capitalisme à l'articulation du XX^e et du XXI^e siècle, en intégrant le tournant sécuritaire de 2001 et ses suites. Il montre qu'en 2009, les USA ont réorienté leurs dépenses d'armement en mettant davantage l'accent sur des guerres « contre-insurrectionnelles » (Irak, Afghanistan) par rapport à des « guerres traditionnelles ». Depuis le 11 septembre 2001 et jusqu'à l'arrivée d'Obama, les dépenses pour la défense avaient quasiment doublé. « Les rapports qui unissent la guerre et le capitalisme doivent être étudiés dans leur historicité et leurs modalités ont changé plusieurs fois depuis la phase d'expansion impérialiste de la fin du XIX^e siècle »¹²⁰. Depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, le militarisme est ancré non seulement comme un élément de reproduction du capitalisme américain, mais du monde libre. Les Etats-Unis ont été largement hégémoniques. Est-il vrai que les dépenses militaires ont suscité l'innovation technologique, notamment depuis 2001 ? Il n'existe pas de consensus sur la question. L'articulation entre hégémonie économique, technologique et guerre doit être contrebalancée par une étude des autres facteurs dont « l'aventurisme dans la décision de déclencher la guerre en Irak »¹²¹ qui n'a plus rien à voir avec les guerres de colonisation du XIX^e siècle¹²², écrit-il. Il s'agit de la conjugaison d'une crise mondiale avec les guerres en Afghanistan et en Irak. Par ailleurs, que devient le plan militaro-industriel, se demande-t-il, depuis 2001 et la mise en place dans les Etats de mesures sécuritaires. « Dans ce contexte du renforcement sécuritaire, il convient de garder à l'esprit que l'ancrage du militarisme et du système militaro-industriel constitue une des marques de fabrique du capitalisme américain depuis la Seconde Guerre mondiale. » L'utilisation de la force militaire – souvent la simple menace suffit – est partie constituante du mode de régulation des relations internationales¹²³. Il ne faut pas oublier non plus le lobby des armes qui se réoriente vers le sécuritaire intérieure¹²⁴, précise-t-il encore.

Le pari que la raison est la meilleure chance de maîtriser la violence hyperbolique a été la thèse optimiste des philosophes des Lumières. Il exige un élargissement de l'entendement humain et politique, ce que demandaient déjà les philosophes de l'école de Francfort, problème que la philosophe d'ex-Yougoslavie Rada Ivekovic reprend sur d'autres bases, en élargissant les interrogations sur l'apartheid à partir de ce qu'elle appelle la « pensée de la partition »¹²⁵. Il exige pour penser la politique d'articuler politique et subjectivité. Je me limiterai ici à signaler des ambiguïtés de la pensée à repérer pour résister à la guerre en montrant sur certains points précis ce que signifie récupérer la politique en articulant société et sujet.

Troisième partie : Dépasser des ambiguïtés pour résister à la guerre et récupérer la politique

« Dans les régimes totalitaires, il apparaît clairement qu'à la toute-puissance de l'homme correspond la superfluité des hommes. C'est la raison pour laquelle la pratique consistant à rendre tous les hommes superflus, en partie en les décimant et, plus généralement, en liquidant les hommes en tant qu'hommes, prend directement sa source dans la croyance que tout est possible. Si l'homme est tout-puissant, on ne peut effectivement pas comprendre pourquoi il en existe autant d'exemplaires, si ce n'est pour mettre en œuvre cette toute-puissance, par conséquent en tant que pur auxiliaire ayant la qualité d'objet. Chaque deuxième homme est déjà une contre-preuve de la toute-puissance de l'homme, une démonstration vivante que tout n'est pas possible. C'est la pluralité qui limite en premier lieu la puissance des hommes et celle de l'homme.¹²⁶ »

La guerre, fait *naturel* inéluctable, obéirait à un déterminisme ontologique interne incitant sa reproduction infinie et la réduction de la politique à la guerre. « *Si la maquinaria militar no mata, se oxida* » (« Si la machine de guerre ne tue pas, elle s'oxyde »), écrit Eduardo Galeano¹²⁷. La guerre est

dans la « nature » humaine et la « nature » des sociétés. L'énoncé fait partie des lieux communs. De telles affirmations ne sont pas étrangères à une ambiguïté philosophique et politique qui induit l'assimilation du pouvoir au pouvoir de domination et de guerre. L'ambiguïté non repérée induit des résistances à connaître, à interpréter les faits que nous avons devant les yeux et les difficultés à distinguer entre politique et guerre, entre guerre et conflit et entre colère émancipatrice et haine raciste.

Une double ambiguïté dans la théorie politique qui cache le conflit entre guerre et politique

Dans la théorie politique, une double ambiguïté conceptuelle – sur le pouvoir et la violence – a été soumise au travail critique par Hannah Arendt¹²⁸. Elle a montré tout d'abord que le pouvoir ne se réduit pas à la domination s'appuyant sur la force instrumentale (la guerre). Toute l'histoire, les représentations théoriques dominantes de la guerre montrent que la guerre serait une continuation naturelle de la politique de domination par d'autres moyens. Le pouvoir étant réduit à la domination, la domination implique la guerre. Une telle confusion induit l'ambiguïté sur ce qu'est la politique. Elle conduit au déterminisme et à la soumission. Nous pouvons voir de multiples exemples de la présence de ces ambiguïtés dans les politiques migratoires notamment. Il est donc important de s'y arrêter.

Les résistances (au sens psychanalytique) à situer l'ambiguïté présente dans la manière d'aborder le pouvoir désignent la confusion entre domination et politique. Miguel Abensour explique que c'est « chez Hannah Arendt que l'on rencontre la différenciation la plus explicite et donc la plus révélatrice des tendances du paradigme politique ». Il rappelle qu'en s'inspirant de la conception grecque de la politique, en établissant une étrange distinction, elle redécouvre la centralité du paradigme politique. A la domination, elle assigne l'espace de l'*oikos*, à la politique, elle assigne l'espace de l'*agora*. L'*oikos* grec est soumis à la domination patriarcale du père sur les femmes, les enfants, les esclaves. Arendt rappelle que les mots *dominus* (d'où dérive domination) et *pater familias* étaient synonymes. Elle souligne un constat de Fustel de Coulanges sur le fait que le mode de domination politique a ses racines dans la famille¹²⁹ (remarques qui pourraient être reprises dans un travail sur les liens entre les rapports sociaux de sexe et la politique).

A la suite d'Arendt, Derrida puis Balibar aujourd'hui continuent la réflexion sur l'ambiguïté du pouvoir en reprenant la réflexion d'Arendt sur la violence : « Aucune réflexion sur la violence historique et sociale ne peut se limiter à l'examen des questions de pouvoir, si décentré ou décentralisé qu'on le pense. La polysémie du terme *Gewalt* nous aide à le faire comprendre, puisqu'elle excède d'emblée les limites d'une théorisation du *pouvoir*. Les questions du pouvoir sont réellement au cœur de ce que j'ai appelé l'économie de la violence : il y a une violence première du pouvoir et une contre-violence dirigée contre le pouvoir, ou une tentative de construire des contre-pouvoirs, qui prend la forme d'une contre-violence. Cependant il y a aussi des niveaux de la violence qui ne gravitent pas autour de l'alternative du pouvoir et du contre-pouvoir, même si, inévitablement, elles y font retour, et pour ainsi dire viennent les *infecter* (il est difficile d'éviter les métaphores pathologiques, puisque la représentation même du pouvoir incorpore un concept de la norme et de la normalité). Nous visons ici la part en quelque sorte inconvertible de la violence qui est la plus "excessive", la plus destructrice et auto-destructrice, celle qui met en jeu non seulement, comme dans la dialectique de l'esprit, le risque de la mort propre, qui est le prix du pouvoir et de la puissance, mais celui de l'apocalypse barbare et de la destruction mutuelle. Ou pire.¹³⁰ »

Dans un débat avec Alain Badiou, Etienne Balibar rappelle que chez Marx, il y a un voisinage sémantique de concepts pour désigner le pouvoir avec une oscillation permanente entre les termes *Macht*, *Gewalt*, *Herrschaft*, *Autorität*. On retrouve à la fois puissance (*Macht*), la violence ou contrainte (*Gewalt*). La puissance est à la fois la domination (*Herrschaft*) et/ou l'hégémonie (*Uebergewicht*, *Vormacht*). Il montre que les oscillations, les indécisions dans l'usage sont avantageux pour la dialectique. Mais elles deviennent cependant problématiques quand il s'agit des modalités de prise du pouvoir par le prolétariat et son exercice durant la période révolutionnaire.

A un certain moment, Marx dit que l'expropriation pourrait être pacifique et ne pas revêtir la forme de la violence révolutionnaire (discours de La Haye, 1882). Chez certains marxistes (Bernstein, Kautsky), il y a une volonté de séparer pouvoir et violence. Balibar souligne aussi que Lénine critique

Marx et Kautsky et assimile l'identification immédiate de tout pouvoir d'Etat avec l'exercice de la violence. Les textes de la III^e internationale décrivent la situation des années 1920 comme des années de « guerre civile » imminente. Balibar lit ces débats en posant la thèse qu'il y a chez Marx « une critique systématique de toutes les métaphysiques du pouvoir ». Il y a chez Marx une double position : 1) pas d'organisation du pouvoir simple qui se réduirait à un individu, à une groupe, mais un procès historique de transformation avec des rapports de contrainte, de puissance où la violence est présente ; 2) il n'y a pas d'unité simple du pouvoir, comme il n'y a de concept unique de pouvoir. Il y a une dialectique entre *Macht* (puissance) et *Gewalt* (violence, contrainte). C'est l'enjeu de la lutte des classes. Il devient possible de prendre en compte un problème historique, soit la déviation de la politique prolétarienne vers une dictature de révolutionnaires professionnels, devenus des fonctionnaires du mouvement ouvrier politique et syndical¹³¹. Avec l'exigence de progresser vers une croissance autonome, autogérée des masses.

En résumé, une autre ambiguïté traverse donc le voisinage sémantique du rapport de violence autour des concepts *Macht*, *Gewalt*, *Herrschaft*, *Autorité*. Des embarras, des difficultés, des conflits théoriques et pratiques existent dans le lien entre guerre et politique et aussi entre violence et révolution. Chez Marx, si on peut constater qu'il rompt avec toute métaphysique du pouvoir, il ne rompt pas le fil épais entre guerre et politique dont nous sommes les héritiers aujourd'hui.

Le *jus ad bellum*, droit de faire la guerre, date du Moyen Age. Au XX^e siècle, dans les débats militaires, les seuils de violence, de cruauté atteints font pencher la balance vers l'idée que seule la force maîtrisée grâce à une « guerre sans haine » (ou si l'on veut technique) peut encadrer les comportements des combattants qu'ils soient révolutionnaires ou non¹³². Un travail sur ces concepts de théorie politique pour penser le pouvoir dans les rapports entre violence et révolution permet de repérer un embarras, une ambiguïté de la pensée. Elle amène à expliciter une difficulté inhérente à toute *praxis* politique : l'impossibilité de séparer la violence et la politique dans le siècle des révolutions. Dans le lien entre guerre et révolution, ce qui en découle est une assimilation de la politique à la guerre et à la guerre la guerre « d'anéantissement » nous dit Arendt. C'est à cette aporie théorique concernant la politique qu'il s'agit de réfléchir pour ne pas rester prisonniers de l'ambiguïté et prolonger les réflexions de Marx sur la politique.

Une redoutable énigme est en effet tapie dans l'ombre des liens entre pouvoir, action et guerre au XX^e siècle. Les travaux sur la violence¹³³ abondent sans que l'on parvienne à circonscrire ce que recouvre la notion floue de violence, l'écart entre violence et cruauté¹³⁴, entre violence et terreurs¹³⁵. L'exigence de décrire la guerre du XX^e siècle dans sa matérialité la plus concrète (corps, combats, champs de bataille, armes, évolution technique¹³⁶) revient au-devant de la scène au moment où s'usent la légitimation de l'utopie d'un marché pacificateur, l'illusion de la guerre à outrance, où éclatent des révoltes (des banlieues, paysannes, des intermittents, de la faim, etc.), où le « pouvoir destituant » est en débat¹³⁷. La guerre civile aussi¹³⁸. Où, par ailleurs, se dessinent de nouvelles tentatives de légitimation de la guerre avec le glissement de la politique vers la morale¹³⁹ dans les multiples intérêts de l'humanitaire.

Une ambiguïté dans la justice entre pardon et politique qui induit un recul politique

Une autre ambiguïté concerne la confusion entre pardon et politique induisant un recul politique dénoncé dans les luttes contre l'amnistie des crimes de guerre. En bref elle a ses racines dans la non-distinction entre guerre et conflit démocratique aux frontières. Formulons-la en présentant une proposition¹⁴⁰ pour en saisir les enjeux en lien à la démocratie aux frontières, notamment dans les causes des migrations et les politiques migratoires. Une telle proposition pourrait intéresser l'UOM. Inscrite dans la perspective des luttes et des percées théoriques qui les accompagnent, la proposition d'action d'une juriste de droit internationale déplace, renouvelle l'approche de la création d'une Cour mondiale des droits de l'homme.

En quoi consiste l'ambiguïté ? En bref, dans la crise politique actuelle, les dérives des questions de justice en rituels de pardon qui institutionnalisent l'amnistie montrent la nécessité d'un déplacement philosophique, politique, épistémologique des référents, des réflexions et des pratiques

des normes qui sont *dé-démocratisées* quand elles placent la question politique publique de l'amnistie sur le terrain privé du pardon. La politique, les lois, les droits sont une question publique engageant la responsabilité de chacun. Ni la politique, ni les lois, ni les droits ne peuvent être confondus avec la morale. La politique, champ où s'inscrivent les lois, ne peut être confondue non plus avec l'action humanitaire qui est une autre forme de *dé-démocratisation*. La réappropriation de la politique, des lois, des droits est le signe d'un renouveau du débat démocratique (projet, régime, imaginaire). Par ailleurs, la construction des lois par l'autonomie et l'autolimitation implique de sortir d'une sorte de consensus mou devant les nouvelles formes de populisme se présentant comme de nouvelles formes de « civilité » qui banalisent à la fois la transgression des lois tout légitimant la guerre (guerre d'Irak) et la violence (pogroms de Naples, attaques contre les immigrés).

Ce n'est pas un hasard si la proposition¹⁴¹ a été formulée à l'une des frontières de la démocratie, à partir d'une recherche sur les conditions des migrants mises en rapport avec les droits humains et l'exigence d'un nouveau paradigme pour la recherche et la citoyenneté (dans le cadre du projet « Mondialisation, migration et droits de l'homme »). Elle mérite de faire partie du débat public mondial. Elle peut être un espace public et une frontière positive contre l'arbitraire et la destruction.

Il s'agit d'une proposition formulée publiquement par une professeure de droit public international de Paris. Il s'agit de la proposition n° 7 qui fait partie des 12 propositions de la recherche universitaire « Mondialisation, migration, droits de l'homme »¹⁴². Bien qu'étant formulée par une spécialiste en droit international, elle ne s'adresse pas à des spécialistes du droit. Elle n'est pas confinée dans une approche juridique mais elle se situe dans une approche politique, citoyenne, démocratique de la justice. La justice, on l'a vu dans le débat entre Calliclès et Socrate, n'est pas une conjonction entre le puissant, le meilleur et le plus fort. Elle concerne l'ensemble du genre humain et en priorité la prise en compte de la mésestante des sans-part (Rancière). Lors du colloque international de la recherche, en janvier 2006, Monique Chemillier-Gendreau, professeure émérite de droit international et de science politique, a formulé publiquement la proposition de la création d'une Cour mondiale des droits de l'homme. La proposition a été présentée au maire de Genève (Suisse) lors de la soirée publique du mardi 17 janvier 2006 organisée à la fin du colloque international dans les locaux de l'université de Genève. Elle fait l'objet d'une analyse interdisciplinaire dans le cadre de la recherche sur la base d'un texte soumis en bonne et due forme par ses soins¹⁴³.

En quoi une telle proposition entendue à partir de la migration, des luttes aux frontières de la démocratie, peut intéresser l'UOM ? Tout d'abord elle *distingue le conflit et la guerre* pour construire la politique et la citoyenneté entre *polis* et *cosmos*. Ensuite la proposition doit être située dans les luttes visant la démocratisation des sociétés, de l'ONU dans un contexte d'institutionnalisation d'un ordre international pluriversel, multipolaire et de repli démocratique. Dans le contexte des luttes post-coloniales, elle peut être un lieu d'émergence d'espaces politiques de subjectivation et de pratiques collectives (Samaddar)¹⁴⁴, de constructions théoriques nouvelles¹⁴⁵ tant au « sud » que dans le « nord ». La promotion de cours internationales de justice régionalisées et coordonnées concernant les crimes économiques et les crimes contre l'humanité a une portée à la fois symbolique et pratique. Dans la même perspective que la défense de la Convention, la proposition se veut explicitement *instituyente* et *constituante* (dialectique lois-autonomie-autolimitation). Elle vise la construction d'un cadre et d'une dynamique politique *pluriverselle*¹⁴⁶. Le but de l'expérience est une large participation à la construction de bases démocratiques d'une nouvelle société à l'échelle de la planète avec un accent spécial sur *l'autonomie* et *l'autolimitation*.

Elle peut en effet être un des lieux pour reconsidérer la politique, les lois, les droits mis à l'épreuve de l'autonomie et de l'autolimitation. Comme les luttes pour le renforcement de la Convention, la proposition s'inscrit alors dans les perspectives d'H. Arendt, de C. Castoriadis, de J. Rancière, qui (ré)interrogent la radicalité tragique de la politique et de la démocratie¹⁴⁷ et distinguent entre conflit et guerre, entre force de domination et puissance d'action. Il existe une dialectique entre la politique, les lois, les droits, l'autonomie et l'autolimitation qui ne se réduit pas à l'imposition de normes dans le cadre de rapports hégémoniques de domination. D'où viennent la politique et les lois dès lors qu'elle ne viennent pas d'en haut, du plus fort, qu'elle ne sont pas assurées par le dominant imposant une référence absolue ? Qui peut s'en réclamer ? Elles appartiennent à toutes et à tous. La

proposition implique donc le refus d'un confinement de la question des normes dans le champ d'une autorité autoritaire ou alors d'une transcendance au-dessus des lois, de l'Etat, de spécialistes ou alors de forces hégémoniques qui l'instrumentalisent.

De la guerre au conflit civique démocratique aux frontières, de la haine à la colère émancipatrice

Il ne s'agit donc pas d'accepter le consensus ambigu qui assimile la politique à la guerre en induisant un consensus de soumission¹⁴⁸. Il ne s'agit pas d'accepter des ambiguïtés induisant à la confusion. Il s'agit de distinguer le conflit démocratique de la guerre. Il ne s'agit pas de haïr, d'encourager la haine dans une politique des rapports de force et des intérêts s'inscrivant dans une géopolitique d'empire¹⁴⁹, ou même de retourner la haine passionnelle chaude manipulée dans des buts électoralistes ou froide induite par la bureaucratie policière qui s'inscrit dans une philosophie nihiliste de la destruction, avec des conséquences incalculables. Intégrer les transformations du racisme avec la modernité, comme nous le montre la sociologue Colette Guillaumin, de la haine induite par la civilisation technologique (Anders) suppose notamment de nous déplacer du terrain de la haine vers celui de la colère pour récupérer la puissance d'une passion politique à soumettre à « l'autolimitation » démocratique (Castoriadis).

L'enjeu est de créer des situations d'anthropologie politique ancrée dans un imaginaire, un projet de démocratie radicale qui intègre connaissance, action et construction d'une conscience individuelle et sociale. Partons de trois cas de conflits et d'une proposition contre une politique d'amnistie qui ont pris racine dans la colère dans le domaine de la migration : 1) le cas des pêcheurs qui ont sauvé 37 personnes et dont le jugement interviendra le 20 mai prochain (ils risquent quatre ans de prison et 40 000 euros d'amende pour délit de solidarité) ; 2) le cas des mis en examen pour « délit de solidarité » et les transformations des lois d'asile et d'immigration qui incluent ce « délit » ; 3) les revendications des harragas au Maroc devant le HCR.

La théorisation de la distinction entre la guerre et le *conflit civique* n'est pas le seul fait des dominants, ni des dominés. Les registres de conceptualisation et de légitimation sont aussi variés que le nombre de textes qui s'y réfèrent. Il est important de saisir qui parle à qui et quelles sont les transtextualités sur un sujet aussi brûlant. Des travaux inscrits dans les théories critiques et insurrectionnelles se situent sur le terrain de la guerre en développant une économie politique de la sécurité (Serfati), en reprenant le concept de « guerre civile » (Traverso, Tiqqun). Ils sont imprégnés d'un passé de violence et de désirs de vengeance qui est présent dans l'imaginaire d'émancipation¹⁵⁰. Ils ont été précédés notamment par Carl Schmitt¹⁵¹, et par un historien allemand, Ernst Nolte¹⁵². Dans ces travaux, on voit s'affronter des points de vue de philosophes, d'historiens se basant sur la distinction ami-ennemi, de militants à la recherche des « lignes de force et de faiblesses de la physionomie du temps » (Tiqqun) pour résister.

Si la domination est une situation de guerre, il est illusoire de le nier et même de s'en distancer. Il faut la vivre. Mais comment distinguer la position qui impose la guerre, qui tue individuellement et en masse et celle qui la contre, ruse avec la violence, lui résiste, tout en travaillant sur le rapport de dépendance nihiliste qu'il implique, tout en refusant d'entrer, de consentir, de participer à la destruction dans la guerre au quotidien ? En d'autres termes, est-il possible de ruser avec la guerre totale en évitant le terrain de la guerre de destruction, en la freinant de toutes les manières possibles tout en repensant la *guerre civile* en tant que *conflit civique* s'inscrivant dans les limites de la construction démocratique ? A quelles conditions ? Comment éviter une situation d'emprisonnement dans un processus ambigu d'indifférenciation, le fait d'être aggloméré à la guerre, tout en étant devant l'exigence de pouvoir imaginer, voir que nous sommes soumis à des rapports de guerre dans le quotidien ? Quelle ambiguïté est-il nécessaire de découvrir et de dépasser ? Comment construire un courage lucide ? Nous avons vu que W. Benjamin a souligné une ambiguïté théorique dans la pensée de la violence qui conduit à l'aveuglement, au manque de conscience. Nous avons vu avec Arendt, Derrida, Balibar qu'il s'agit de repenser ce qu'est le pouvoir, la violence et ce qu'est la politique dans ses fondements ontologiques et anthropologiques (en distinguant entre conflit et guerre, entre pouvoir de domination et action, entre force et puissance, entre haine et colère par exemple).

La guerre *biopolitique* n'est pas une catastrophe dite naturelle inéluctable, ce dont il faudrait débattre avec Michel Foucault. La guerre du désastre n'est pas qu'un simple complot, dont il suffirait d'identifier les auteurs tout-puissants pour le déjouer. Intégrer les critiques sur la civilisation moderne, les dangers incalculables de la guerre d'anéantissement suppose de *distinguer entre guerre et conflit* aux frontières de la démocratie. Cela suppose que l'on s'attache à lever l'ambiguïté découverte par Hannah Arendt quand elle s'interrogeait sur la guerre d'anéantissement, sur les liens entre guerre et révolution. Depuis là, il s'agit d'identifier la guerre et aussi les révoltes, les actes de courage, de solidarité que nous observons sur le terrain des politiques migratoires. La colère est une passion politique qui peut permettre, à condition de distinguer le conflit et la guerre, d'élaborer une alternative politique aux politiques de citoyenneté, de la migration, du droit d'asile.

Dans l'histoire des idées politiques, le conflit a pris des visages antagoniques – guerre ou pratique de la politique – avec la figure du partisan, d'ami-ennemi, du danger de la guerre civile pour l'Etat, de C. Schmitt lié à la force, ou alors la figure de l'adversaire (et non de l'ennemi) évoquée dans la Grèce ancienne par l'isonomie vécue dans l'espace public (Arendt). Le conflit est mis au centre de la vie démocratique par Nicole Loraux, Hannah Arendt, qui met en avant le récit, l'espace public, le jugement, par Jacques Rancière quand il montre que la philosophie de la politique part de la mécontente des « sans-part »¹⁵³, par Chantal Mouffe quand elle propose un modèle de « démocratie agonistique »¹⁵⁴. La question politique et philosophique par excellence devient alors le lien du conflit à la guerre, à la violence, à la force instrumentale renforcée par la technique ou alors à la parole (*logos*), à la puissance de l'agir, au jugement.

En d'autres termes, dès qu'on se place dans des rapports de pouvoir inégaux abyssaux sur la planète, il s'agit de déterminer la nature du rapport entre dominant et dominé (ennemi, adversaire ?), entre vainqueur et vaincu, le rôle du vainqueur et du vaincu, le sort du vaincu dans le conflit. Dans un processus de domination, le vainqueur exerce-t-il le droit d'enfermer sans délit, le droit de piller, de violer, de torturer, d'exercer une cruauté sans médiation, de tuer sans limites dès lors qu'il est dominant ? Le vaincu est-il méprisé, éliminé, anéanti par la violence dans la guerre civile ouverte ou sournoise¹⁵⁵, ou fait-il partie de l'action politique en tant qu'adversaire à part entière dans des liens politiques ouverts où les passions (de haine, d'envie, de colère, etc.) peuvent continuer à s'exprimer, à se vivre en civilisant la violence¹⁵⁶ ?

Nous avons vu ce qu'il en est de la haine froide. Faut-il lui opposer une passion politique « chaude », la colère pour lui résister ? On parle souvent de la haine dans les débats politiques sur la migration, le racisme. Choisissons plutôt la colère. La colère grandit avec l'indignation, la désespérance dans l'expérience de l'injustice, de la violence. La colère peut être observée, vécue, expérimentée. Quelle est notre expérience au sujet de la passion politique de la colère ? L'avons-nous vécue dans notre travail, notre vie ? Comment ? Dans quelles circonstances ? L'expérience de la colère peut permettre de déplacer la haine, de dépasser les « chocs » du capitalisme total-libéral dont parlait Naomi Klein, de partager des expériences pour devenir des *points d'identification* dans la construction des faits, des connaissances, des démarches collectives, des mouvements sociaux¹⁵⁷.

L'UOM, un espace public oppositionnel qui intègre réfugiés, migrants, militants, professionnels et chercheurs en réseaux ?

Quelles sont alors les conditions concrètes d'une *praxis* politique, scientifique qui ne soit pas l'appropriation et la prise du pouvoir par quelqu'un ou quelques uns pour exercer la domination sans limites par la force¹⁵⁸, en clair la guerre, mais pour promouvoir le pouvoir d'initiative à partir d'un conflit à élaborer dans un espace public ? A partir de là, comment la citoyenneté, la pratique scientifique intègrent les migrant.e.s dans la construction d'un espace public ? L'enjeu est de mettre en place de nouveaux concepts, une véritable posture, trajectoire philosophique intime et collective de résistance et de création. En quoi notre manière de travailler s'en trouve transformée ? En quoi l'UOM est-elle concernée ? Au niveau du travail de recherche, cela implique de revoir des concepts du pouvoir, des postulats épistémologiques et méthodologiques de base. La construction des connaissances sur les transformations du pouvoir et de la guerre, sur la migration ne dépend plus seulement de notre talent à décrire et à interpréter le réel. Il ne s'agit plus seulement de photographier

le réel à distance. L'évolution historique, les ruptures et la crise impliquent de profondes transformations de l'épistémologie générale et d'épistémologies particulières, de champs de recherche, de nos méthodologies, de nos positions dans notre travail de chercheur. Elles transforment aussi les angles d'attaque du travail de citoyenneté. Elles posent de nouveaux problèmes aux mouvements sociaux. Je reprendrai cette question dans un autre article.

J'en arrive à quelques brèves remarques sur l'UOM. On peut partir de la question suivante : comment construire un réseau de réfugié.e.s, migrant.e.s, chercheurs, professionnel.l.e.s et militant.e.s qui articule le mouvement social dans toute sa diversité avec la présence des principaux intéressés, les migrantes et les migrants et les chercheurs du « sud » dans un rapport de réel partenariat avec ceux du « nord » ? Les débats sur les rapports coloniaux, le paternalisme des Etats est bien connu. Mais qu'en est-il des rapports de pouvoir entre le « sud » et le « nord » dans les ONG et les réseaux du mouvement social ? Comment procédons-nous dans l'organisation des structures, des activités pour qu'un véritable partenariat entre le « sud » et le « nord » puisse se construire ? Où, par exemple, devrait se trouver la centralité technique de réseaux sur la migration pour qu'il puisse être démocratiquement contrôlé ? Pourquoi les outils de coordination devraient-ils se trouver dans les mains d'acteurs du « nord » ? Les chercheurs n'échappant pas aux logiques du mérite, de la compétition, comment est-il possible de s'en prémunir quand on travaille dans un mouvement social avec des usagers, un réseau qui peuvent devenir « vendables » pour défendre une carrière ? Comment se rendre libre alors que dans le « sud » on dépend des financements du « nord », à qui il faut rendre des comptes ? Comment garder une liberté de parole, quand la répression est pour l'instant beaucoup plus ouverte dans les pays du « sud » ? Comment échanger nos expériences de répression, de censure, d'autocensure, de dynamique soumission-insoumission ? Autant de questions qui méritent un examen ouvert. Dans le mouvement social concernant la migration, il n'est pas difficile de constater que des formes de rapports post-coloniaux, sexistes, classistes existent. Il n'est pas facile pour les populations du « nord » de sortir de l'illusion qu'elles seraient une élite qui aurait tous les droits, alors que les faits montrent que la globalisation atteint tout le monde à des places différentes des rapports politiques et qu'il s'agit de lever des clivages, des murs pour construire une vision commune. L'UOM doit avoir le courage de poser ouvertement ces questions dans la construction de son réseau et ses liens avec le « nord ».

L'UOM, comme tout espace de création politique, est une création d'espace public aux frontières et par-delà les frontières. La création d'espace public implique d'articuler la politique et les individus-sujets. Le modèle théorique d'*espace public oppositionnel* pourrait être à la base de création d'universités ouvertes aux frontières. Il implique de profondes transformations dans la manière de concevoir la migration et aussi le travail intellectuel, la formation, la recherche, les modes de travail. A ce niveau comme au niveau du système universitaire actuel, il n'y a pas d'un côté « l'université productrice-de-techno-science » et de l'autre « l'université productrice-de-réflexion-socio-culturelle ». Une telle distinction est à la base des attaques des universités publiques actuelles dans le monde. Nous ne devons pas la reproduire dans l'UOM.

Par ailleurs un autre concept de *subjectivité rebelle* fonde l'espace public oppositionnel en articulant politique et sujets. Alors que l'espace public bourgeois procède par généralisations abstraites, l'espace public oppositionnel vise l'accumulation d'expériences singulières. Le langage utilisé au sein de l'espace public bourgeois se réfère aux discours normatifs dont la légitimité est reconnue ; son modèle de la « République des savants » implique un langage formel et logique. Le mode d'expression favorable à la formation d'un espace public oppositionnel est la prise de parole directe, permettant l'échange d'expériences et une résolution dialogique des conflits. Oskar Negt, de l'école de Francfort, ancien élève d'Adorno, a développé ces concepts qui ont l'avantage d'articuler société et individu, de distinguer entre guerre et conflit démocratique aux frontières et entre haine et colère. En bref, ils permettent de penser à la fois un travail de résistance aux politiques sécuritaires, un travail de création à partir du principe d'égaliberté, de relations plus justes entre le « sud » et le « nord » et ses traductions à la fois dans les analyses théoriques et dans les stratégies d'action.

Nous avons vu que l'UOM a été fondée à la suite des événements de Ceuta et Melilla, alors que la Conférence de Rabat réunissait 30 Etats européens (25 pays membres de l'UE et l'Islande, la

Bulgarie, la Roumanie, la Norvège et la Suisse), 28 Etats africains et des organisations internationales (Union africaine, CEDEAO, CEMAC) le 11 juillet 2006. A cette occasion, le large réseau euro-africain, qui fait partie d'un large mouvement social dans le domaine de la migration et du droit d'asile, a rendu public un manifeste très important¹⁵⁹. Des travaux d'autres réseaux sur les droits de l'homme entre l'UE et le Maghreb sont aussi des sources d'information importantes¹⁶⁰. En 2009, la tenue de l'UOM, très appauvrie des personnes, partenaires et mouvement social des premières rencontres, a eu lieu après que le Maroc, l'Algérie et la Libye ont refusé de signer les accords de réadmission avec l'UE, alors que sept pays subsahariens (Cap-Vert, Sénégal, Gabon, RDC, Bénin, Tunisie, Maurice) ont accepté de signer un tel accord et que d'autres tractations (Mali, Burkina Fasso, Cameroun, Egypte) étaient en cours de négociation (mars 2009).

Par ailleurs, en Italie par exemple, un mouvement social important agit contre les mesures sécuritaires de 2007 liées à une politique d'expulsions en matière migratoire, en lien avec des ONG libyennes, algériennes, tunisiennes avec qui l'OIM aurait tout intérêt à s'associer. Signalons encore une protestation de requérants sans papiers devant le HCR à Rabat¹⁶¹ juste après, qui fait écho à des révoltes dans des camps ailleurs (Vincennes, Lampedusa, Angleterre¹⁶², Grèce, etc.) ou encore à des manifestations, occupations de centres de requérants en réclamant la fin du régime d'aide d'urgence et l'autorisation de travail (Suisse, Vevey et Zurich juillet 2009). Des nouvelles sur des mesures en Grèce et dans d'autres pays nous sont parvenues par Internet et non par contacts et échanges d'expériences (notamment avec l'association *No Border*). Je pense encore au mouvement de la marche des femmes. La liste de faits du même ordre pourrait être prolongée.

Quelles sont les difficultés actuelles de l'UOM qui ont empêché une large invitation de ces acteurs, de ces réseaux et d'autres ? Dans quelle mesure le travail des ONG et des réseaux de chercheurs en Europe est prisonnier de schémas post-coloniaux dans les manières de travailler ? Dans quelle mesure l'UOM peut-elle prendre en compte à part entière la place des femmes, des femmes migrantes, des réfugié.e.s, des migrant.e.s dans le travail ? Ces questions de perspective, de mobilisation et d'organisation sont vitales pour la suite du projet. Je n'ignore pas les efforts qu'implique l'organisation d'une rencontre et je suis très reconnaissant pour cet effort. En participant à l'UOM de 2009 je me suis posée ces questions que je désire partager dans un esprit constructif. Il est certain que l'UOM ne peut être un lieu fragile de construction démocratique de plus sans affronter les difficultés des réseaux de chercheurs et des mouvements sociaux. En résumé, cela suppose de développer l'UOM dans le cadre de la construction d'un espace public oppositionnel transnational qui intègre militant.e.s, ONG et chercheurs se considérant comme des partenaires et s'articule à d'autres réseaux aux frontières.

Quatrième partie : **Remarques à propos de la référence aux droits de l'homme**

Lors de la rencontre de l'UOM 2009, une référence aux droits de l'homme a été formulée dans le titre de la rencontre. La référence figure aussi dans les textes de l'UOM¹⁶³. Comment parler des droits de l'homme sans en dénier la richesse et la complexité ? Faut-il craindre que la référence des droits de l'homme disparaisse à son tour de la prochaine OIM pour d'autres référents qui effacent les droits de l'homme ? L'absence de juristes et de philosophes spécialistes des droits de l'homme¹⁶⁴ à l'UOM 2009 n'a peut-être pas permis de prendre conscience pleinement des enjeux de déclarations concernant une construction réellement pluraliste de la connaissance et la citoyenneté. Des déclarations concernant les droits de l'homme ont été formulées durant le colloque sans réaction de l'assistance, ce qui m'oblige à apporter ici très brièvement des précisions.

Dans une recherche interdisciplinaire du Réseau universitaire international de Genève (RUIG) où les universités de Genève et Lausanne étaient engagées en lien avec le BIT et le HCR, j'ai eu l'occasion de codiriger une recherche sur le thème « Mondialisation, migration, droits de l'homme »¹⁶⁵ en posant la nécessité d'un *nouveau paradigme pour la recherche et la citoyenneté basé sur les droits de l'homme*. Tant le processus, les difficultés et dilemmes, les contradictions, les conflits que ses

résultats inspirent mes remarques. Par ailleurs, une réflexion dans le cadre de l'ONU pour défendre la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille a été l'occasion d'élargir encore la réflexion que je désire partager avec les membres de l'Université ouverte. Finalement, après la conférence de Durban II¹⁶⁶ en avril à Genève et après les élections européennes 2009 (un euro-parlementaire sur dix est désormais situé à l'extrême droite), le Conseil des droits de l'homme a lancé un appel « pour des discussions franches et substantielles avec l'ONU »¹⁶⁷ en lien direct avec la montée du racisme, en lien notamment avec les politiques d'immigration et du droit d'asile¹⁶⁸ qu'il s'agit de prendre en compte, y compris dans leurs contradictions¹⁶⁹.

Le premier principe de base de l'UOM, *la primauté absolue des droits humains sur toutes les raisons d'Etat*, contenant logiquement les autres principes, je me centrerai sur le premier point. Le postulat que les droits fondamentaux ne sauraient se réduire à la raison d'Etat ou à tout autre pouvoir particulariste apparaît incontournable pour qui se soucie du bien commun et de biens communs sur la planète. La remarque accompagne les constats des politiques migratoires et du droit d'asile pratiquées actuellement par les Etats européens et du Maghreb, de l'Afrique subsaharienne.

D'un point de vue pratique, que signifie une telle primauté ? En bref, rappelons tout d'abord que l'histoire de la construction des différentes couches de l'histoire des droits de l'homme (droits civiques, droits économiques, sociaux et culturels, droits au développement, à l'environnement, etc.), s'est traduite dans deux textes inauguraux avalisés à la fin de Seconde Guerre mondiale au XX^e siècle. Pour les pays qui participent à l'ONU, la Déclaration universelle des droits de l'homme, la Charte, le Pacte international relatif aux droits civils et politiques de l'ONU sont des instruments fondamentaux. Tous les textes et déclarations qui ont suivi sont soumis à la nécessité de la critique continue des distinctions qui traversent les textes où sont lisibles les conflits : « Attention aux distinctions qui prétendent combattre des discriminations et qui, en réalité, les produise », écrit B. Clavero dans son évaluation de la création des droits de l'homme (2009). Un travail d'évaluation critique s'impose. Il faut prendre en compte un processus discriminant dans la mise en place des textes universaux. Il faut inventorier les lacunes notoires des textes fondamentaux¹⁷⁰ qui ont baigné dans le colonialisme, le racisme, l'impérialisme¹⁷¹, On constate le déni du droit des peuples, des minorités dans le monde¹⁷², les difficultés à l'extension du concept de génocide aux peuples indigènes par exemple¹⁷³, le déni du droit des femmes et des enfants, des droits des travailleurs dans le corpus existant. Si le débat continue autour de la construction des droits de l'homme, on ne saurait cependant éliminer les références aux textes fondateurs en argumentant simplement leur faible exigibilité. Inutile de jeter l'enfant avec l'eau du bain.

Droits de l'homme, droits humains, il s'agit d'une question de terminologie. Rappelons pour éviter toute équivoque que les termes *human rights*, traduits en français par les termes *droits humains*, ont été introduits dans le débat international par Amnesty International pour remettre en question l'approche sexiste des droits de « l'homme », mot qui pris dans son sens générique pouvait prêter à confusion. Il est étonnant de constater que les termes *droits humains* sont aujourd'hui parfois utilisés pour remettre en cause la référence des textes fondateurs de l'ONU et leur remplacement par d'autres textes externes aux textes sur les droits humains de l'ONU. Ce qui mettrait en cause l'appel de l'UOM à une primauté des droits de l'homme (ou des droits humains au sens de *human rights*).

Soulignons ensuite que les droits humains renferment un point central pour la paix, le droit international, les politiques d'immigration et du droit d'asile et de la paix, à savoir l'hospitalité, thème étroitement lié aux échanges humains dont fait partie la migration¹⁷⁴. L'hospitalité a certes une longue tradition dans les trois grandes religions du livre, l'islam, le christianisme, le judaïsme, mais l'hospitalité est constituée par bien d'autres références dans des pratiques sociales et des textes d'autres religions et d'autres cultures laïques, agnostiques ou même athées dans diverses sociétés dans le monde (dont fait état une abondante bibliographie dans divers continents). Il apparaît important qu'un tel pluralisme culturel et politique soit pris en compte par l'UOM quand nous parlons d'hospitalité¹⁷⁵.

D'un point de vue théorique, se placer d'entrée sur le terrain de la primauté absolue des droits

de l'homme dans le débat interne aux Etats, dans le débat international, avec l'UE et ses liens avec le Maghreb et l'Afrique subsaharienne, suppose ancrer les droits de chaque individu, des minorités, des peuples, les droits nationaux et aussi un droit international normatif dans le socle des droits de l'homme en considérant qu'il est en construction. Accepter cette primauté¹⁷⁶ est un impératif pour construire la paix revendiquée par l'ONU et donc de l'UOM. Au moment où, avec la globalisation, on assiste à une démultiplication des lieux de pouvoir, à un débordement du pouvoir public par le pouvoir privé, la construction, la reconnaissance de la responsabilité politique publique et citoyenne demeurent centrales. Il s'agit d'éviter l'anarchie, l'éclatement des sociétés, une « société internationale faible » (Michael Walzer)¹⁷⁷, une « schizophrénie croissante des Etats » (FIDH)¹⁷⁸ accompagnant l'affaiblissement des normes (Chemillier-Gendreau) et la guerre de la part d'Etats expansionnistes utilisant la guerre à des fins de politique impériale, tant sur la scène internationale qu'intérieure. Il ne s'agit plus seulement de « raisonner la raison d'Etat »¹⁷⁹ en vue d'une Europe des droits de l'homme ou alors d'une Afrique des droits de l'homme, mais bien de construire une universalité plus effective des droits de l'homme pour l'ensemble de la planète. En d'autres termes, à l'étape actuelle de globalisation, il s'agit de relier étroitement la création incessante du droit public avec les nombreuses et multiples luttes d'émancipation pour exiger la construction incessante de principes internationaux et universels d'organisation économique et sociale pouvant assurer les droits fondamentaux¹⁸⁰.

Des courants aussi actifs que contradictoires débattent de la primauté, de l'universalité, de l'effectivité des droits de l'homme. Sans pouvoir débattre ici de l'ensemble des arguments, dans les conflits relatifs à l'histoire de longue durée des individus et des peuples, limitons-nous à une question : les droits de l'homme ne seraient-ils qu'une idéologie de plus parmi d'autres (relativisme) modulable aux rapports de force hégémoniques impériaux occidentalocentristes ou sont-ils le noyau dur de principes universels d'une démocratie mondiale appelée à devenir effective¹⁸¹ qui se construit par fragments hétérogènes avec l'espoir d'un « pluralisme ordonné » (Delmas-Marty)¹⁸², et pour quel(s) ordre(s) ? Il est évident que ce n'est pas l'ONU qui édicte l'universalité, qu'il ne suffit pas de déclarer les droits de l'homme depuis New York ou Genève pour que chaque individu, chaque peuple, chaque minorité jouissent de l'universalité des droits.

Il est évident que l'on ne peut en rester à une approche abstraite, sublimée de l'histoire des droits de l'homme, que l'histoire des droits de l'homme doit être un diagnostic de l'histoire universelle et non impériale qu'elle doit être le fait de tous les acteurs¹⁸³. Autour des droits de l'homme, et aussi dans les atteintes au droit international public, privé, au droit du travail, au droit pénal, etc., on constate des tensions voire des conflits ouverts entre empires, Etats et autres acteurs de la géopolitique dans les luttes pour l'hégémonie mondiale¹⁸⁴, entre souveraineté des Etats et supra-nationalité, entre principes religieux et laïcs, entre universalisme et différencialisme¹⁸⁵, entre les tenants des droits individuels et des droits collectifs, des libertés publiques, des droits économiques et sociaux dans les ex-empires coloniaux et leurs ex-colonisés, entre les droits de l'homme réduits au masculin et les droits de la femme, de l'enfant, des personnes âgées, des handicapés, etc.

Les critères de discrimination (sexe, race, religion) et aussi les droits de l'animal humain vis-à-vis des droits des autres êtres de la zoosphère de l'écosystème invitent à reconstruire un concept d'universalité post-colonial, post-patriarcal, post-impérial, écologique. Il faut encore noter qu'à chaque pas de reconnaissance des droits à une catégorie, on assiste à une dégradation des droits (l'exemple des femmes est patent à ce propos). Comme si un acquis des luttes d'émancipation impliquait un mouvement de recul¹⁸⁶. La situation des migrants dans le monde est exemplaire à plusieurs titres de durs conflits et de l'écart entre les principes et les pratiques dans ces catégorisations appelées à se déplacer¹⁸⁷, ainsi que d'un double mouvement d'ouverture et de recul. L'écart et un tel mouvement paradoxal dans la construction des droits pourraient faire douter de la viabilité de ces principes et de leur intégration dans une citoyenneté effective. Les résistances à intégrer les revendications des luttes historiques fondatrices des catégories à la base des droits de l'homme dans une vision intégratrice, pluraliste, émancipatrice de l'universalité manifeste une *crise substantielle* des droits de l'homme (crise des fondements accompagnant une crise d'hégémonie) au moment même où ils acquièrent une plus grande exigibilité¹⁸⁸ (par la création de tribunaux internationaux notamment, par la présence des cours régionales en Europe, en Asie, en Amérique latine, par le Conseil des droits de l'homme).

Selon plusieurs auteurs, la crise actuelle des droits de l'homme combine plusieurs facteurs, tendances, accents, critiques : la transformation, l'affaiblissement¹⁸⁹ des Etats-nations, la géopolitique mondiale impériale et le développement de pouvoirs déterritorialisés ; la remise en cause des pouvoirs coloniaux et post-coloniaux occidentaux et des Lumières conduisant à la remise en cause de l'universalisme occidental (*post-colonial studies*, féminismes du « sud ») ; la transformation de la définition de « l'homme » après une remise en cause de l'humanisme moderne conjugué avec le développement de la science qui met en cause les catégories de définition de l'humain. Tous ces fronts (dont la liste est non exhaustive) ébranlent sérieusement les principes d'identité, d'effectivité et d'exigibilité des droits de l'homme. La crise est-elle dépassable ?

En bref, le dépassement de la crise des droits de l'homme et du droit (permettant de penser et d'assurer la situation de tout être humain, et donc des migrants, en termes de conditions d'existence pour qu'il puisse exercer sa puissance d'agir, advenir le plus pleinement possible dans son existence, comme dirait Spinoza ou Axelos) implique de prendre en considération un problème d'ontologie et d'anthropologie politique pour dépasser toute tentative de séparation entre le genre humain et la nature, d'essentialisation et de naturalisation du genre humain. Elle implique de concevoir l'Etre social-historique (Castoriadis) non comme essence ou substance fermée sur elle-même mais comme *relation, création continue, construction dans l'histoire et aussi dans une planète finie*.

Une telle perspective d'ontologie politique implique une épistémologie des sciences sociales et humaines, une philosophie de l'histoire et du droit, une anthropologie, une politique relationnelle dont on trouve la radicalité dans les germes de l'invention démocratique comme régime, projet, imaginaire (Castoriadis)¹⁹⁰. Dans les multiples clivages installés tout au long de l'histoire, elle implique le dépassement d'un clivage posé par Hayek entre la liberté et l'égalité par la relation créatrice, constructiviste du principe « d'égal dignité » (Kis) et d'égaliberté (Balibar). Soulignons un point qui touche à la fois la migration et la liberté : l'autonomie de pensée.

Si l'on pense en particulier aux libertés publiques et à la migration, une telle perspective implique de prendre en compte le fait que le *mouvement* dans la tête et dans les pieds (*qui ne se réduit pas à la liberté de circulation ou même à la mobilité, ni au fait qu'est reconnu le droit de quitter son pays, mais pas d'entrer dans un autre pays*) est constitutif des conditions d'existence de chaque être humain sur la terre. Ce qui amènera le politologue italien Sandro Mezzadra à développer, à propos de la migration, ce qu'il appelle le *droit de fuite*, qu'il met en lien avec la citoyenneté dans la globalisation¹⁹¹. Ainsi peuvent être réunies les conditions indispensables pour une « conception publique de la justice » que revendiquent des penseurs de tendances diverses (Rawls, Beitz, Kis, Balibar) dans les relations internes et internationales. Sans pouvoir argumenter plus longuement ici ce point, on peut alors être d'accord avec John Rawls quand il écrit que le droit qui règle les questions de justice fondamentale lorsqu'elles se posent à une société des peuples doit aussi être fondé sur « une conception publique de la justice et non sur une doctrine exhaustive, de nature religieuse, philosophique ou morale »¹⁹².

Marie-Claire Caloz-Tschopp, professeure titulaire, Institut d'études politiques internationales de l'université de Lausanne (Suisse), août-septembre 2009.

¹ Voir le site www.sosf.ch/cms/front_content.php?... -

² dont les modérateurs actuels sont J. Freedman, Prof. R Ivekovic, J.Valluy.

³ La sociologue Colette Guillaumin (études sur le racisme et le sexisme) a bien montré quels effets la colère des opprimé.e.s a sur la construction théorique. Voir à ce propos, *L'idéologie raciste*, Paris, Folio-essais, 2000 ; « Femmes et théories de la société : Remarques sur les effets théoriques de la colère des opprimées », *Sexe, Race et Pratique du pouvoir. L'idée de Nature*, Paris, Côté-femmes, 1992, p. 219-239.

⁴ UE, Plan d'action UE/Maroc, La Délégation de la Commission Européenne au Royaume du Maroc, mai 2004. www.delmar.ec.europa.eu/fr

⁵ Agence européenne pour la gestion de la coopération opérationnelle aux frontières extérieures des Etats membres de l'UE (devenue opérationnelle depuis octobre 2005). Frontex a été dotée de moyens importants. « Pour le moment, aucun Etat membre n'a demandé l'aide de ces équipes, financées à hauteur d'un peu plus d'un 1,1 million d'euros par an. Avec un nom générique qui prête parfois à sourire, les RABITs – l'abréviation de l'anglais « Rapid Border Intervention Team » – sont périodiquement testés lors d'exercices conjoints » Site Frontex, 11.11.2008.

⁶ Caloz-Tschopp Marie-Claire, « Philosophie et Migrations », Caloz-Tschopp Marie-Claire, Dasen Pierre, *Mondialisation, migration et droits de l'homme : un nouveau paradigme pour la recherche et la citoyenneté*, Bruxelles, Bruyant, vol. I, p. 75-171. Le GISTI organise

(19.10.2009) un colloque à Paris qui traduit ce souci de distinction : « Liberté de circulation : un droit, quelles politiques ? Impasses des politiques sécuritaires qui ont accumulé les échecs et qui coûtent très cher ».

⁷ Scott James C., *La domination et les arts de la résistance. Fragments du discours subalterne*, Paris, éd. Amsterdam, 2008 ; Rediker Marcus, Linebauch Peter, *L'hydre aux mille têtes. L'histoire cachée de l'Atlantique révolutionnaire*, Paris, éd. Amsterdam, 2001.

⁸ On pourrait évoquer des chiffres qualifiant le rapport des humains à la nature sur la planète pour compléter le panorama : changement climatique abrupt, catastrophes de dimension planétaire, érosion de la diversité biologique à un rythme encore jamais observé, épuisement annoncé des ressources, intoxication liée à la diffusion massive dans la biosphère de nouvelles substances chimiques, etc..

⁹ Voir à ce propos diverses contributions de chercheurs, Caloz-Tschopp Marie-Claire, *Asile – Violence – Exclusion en Europe. Histoire, analyse, prospective*, Genève, co-éd. Cahiers de la Section des Sciences de l'Éducation de l'Université de Genève et *Groupe de Genève Violence et droit d'asile en Europe*, 1994.

¹⁰ Guillaumin Colette, op. cit. 2000.

¹¹ La question concerne la constitution d'une commission d'experts du Conseil des droits de l'homme réunie l'automne 2009 à Genève où les ONG ne sont pas assez prises en compte dans les débats, soulignent des associations de défense des migrants.e.s.

¹² Toute personne non condamnée formellement dispose du principe de la présomption d'innocence. En ce qui concerne les étrangers, l'enfermement pour motifs administratifs n'est pas un délit.

¹³ Terray Emmanuel, *L'Etat classificateur*, Toulon, Ligue des Droits de l'Homme, 6.9.2009. Voir <http://www.ldh-toulon.net>

¹⁴ Pour la signification de ce mot, voir Caloz-Tschopp Marie-Claire, *Résister en philosophie avec Arendt, Castoriadis et Ivekovic*, Paris, La Dispute (quatrième tableau, épilogue), 2008.

¹⁵ Etemad Bouda, *De l'utilité des empires. Colonisation et prospérité de l'Europe*, Paris, Armand Colin, 2005, p. 171.

¹⁶ Stengers Isabelle, *Résister à la barbarie qui vient*, Paris, La Découverte, 2008 ; Felli Romain, *Les deux âmes de l'écologie. Une critique du développement durable*, Paris, l'Harmattan, 2009.

¹⁷ Etemad Bouda, 2005, op. cit. p. 297.

¹⁸ La proposition du parlementaire Matteo Salvini de la ligue du nord (Italie) de réserver des wagons aux seuls milanais et la proposition d'une autre députée de réserver des wagons aux extra-communautaires en est un autre exemple concret.

¹⁹ French M., « In the Shadow of Canada's Camps », in *Social and Legal Studies*, 2007, vol. 16, no. 1 (cité par Marc Bernardot).

²⁰ Bernardot Marc, « Politique expérimentale. Une tempête sous un CRA. Violences et protestations dans les centres de rétention administrative français en 2008 », *Multitudes*, no. 35, 2009, p. 223/224.

²¹ Voir à ce propos, Caloz-Tschopp Marie-Claire, *Les sans-Etat dans la philosophie d'Hannah Arendt. Les humains superflus, le droit d'avoir des droits et la citoyenneté*, Lausanne, Payot, 2000.

²² Faye Jean-Pierre, Cohen-Halimi Michèle, *L'histoire cachée du nihilisme. Jacobi, Dostoïevski, Heidegger, Nietzsche*, Paris, La Fabrique, 2008.

²³ Améry Jean, *Par-delà le crime et le châtement. Essai pour surmonter l'insurmontable*, Paris, Actes Sud, 1995, p. 67 et suivantes.

²⁴ Voir notamment, Vignar Marcelo et Maren, *Exil et torture*, Paris, Denoël, 1989 ; Puget J. et al., *Violence d'Etat et psychanalyse*, Paris, Dunod, 1989 ; Gil Daniel, *El terror y la tortura*, Montevideo, biblioteca de psicoanalysis, 1990.

²⁵ « 39. Le Conseil européen invite le Conseil à tenir dûment compte de ce qui précède lors de l'élaboration du nouveau programme-cadre pluriannuel dans le domaine de la liberté, de la justice et de la sécurité. Le Conseil européen invite la Commission à présenter de nouvelles propositions lors de la prochaine réunion du Conseil européen, sur la base d'une réponse appropriée à ces problèmes », Conclusion de la présidence du Conseil européen, 18-19 juin 2009.

²⁶ Source Karl Stagno-Navarra, Migreurop@rezo.net (information 21.6.2009).

²⁷ Conditions requises pour y participer : être en bonne santé mentale et physique ; ne pas porter d'uniforme mais un gilet fluorescent ; ne pas porter d'armes ; patrouiller sans chiens et à 5 personnes au maximum, ne pas avoir de liens explicites avec des partis politiques ou à des groupes de tifosi, avoir au moins 25 ans et un casier judiciaire vierge. Notons que des Milanais déguisés en superhéros ont d'ores et déjà patrouillé dans les rues de la ville pour protester contre l'instauration des rondes de citoyens.

²⁸ *Le Monde*, 15.8.2009.

²⁹ Voir à ce propos, toute une série de publications sur le sujet, dont Sainati Gilles, Schalchli Ulrich, *La décadence sécuritaire*, Paris, La Fabrique, 2007 ; Mucchielli Laurent, *La frénésie sécuritaire*, Paris, La Découverte, 2008 ; Ligue des droits de l'homme, *Une démocratie asphyxiée, l'état des droits de l'homme en France*, 2008 ; Fondation Copernic, *L'indigent et le délinquant. Pénalisation de la pauvreté et privatisation de l'action sociale*, Paris, Syllepse, 2008 ; revues *Regard*, no. 62, 2009, *Multitudes* no. 35, 2009.

³⁰ Le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (UNHCR) estime à 203 000 - sur les quelque 10 millions de réfugiés recensés dans le monde - le nombre des réfugiés qui devront être réinstallés au cours de la seule année 2010. En 2008, ce sont environ 65 000 réfugiés qui ont été réinstallés au niveau mondial : 4 378 d'entre eux, soit 6,7 %, l'ont été dans l'un des États membres de l'UE. Le nombre de places offertes par les États ne progresse cependant pas aussi vite que le nombre de réfugiés devant être réinstallés. Faute d'efforts concertés de la communauté internationale, cet écart devrait encore se creuser à l'avenir.

³¹ Voir Rodier Claire, *Défendre la cause des étrangers en justice*, Paris, Dalloz-GISTI, juillet 2008.

³² Informations tirées d'un article dans *Le Monde* 30-06.2009.

³³ Propositions n°1 : Ouvrir davantage les centres de rétention et les zones d'attente sur l'extérieur, en permettant à davantage de journalistes de s'y rendre ; n°2 : Maintenir la durée maximale de rétention à 32 jours malgré l'adoption de la directive «retour» qui autorise une durée de rétention de six mois ; n°3 : Développer l'utilisation de salles d'audiences déconcentrées situées à proximité des centres de rétention et au sein des zones d'attente ; n°4 : Veiller à la configuration des CRA afin de favoriser des constructions fondées sur l'existence de modules à taille humaine (60 à 80 places) ; n°5 : Confier la surveillance des CRA à des personnels de police spécifiquement formés à cette mission ; n°6 : Favoriser une certaine souplesse dans le fonctionnement des CRA, notamment en laissant une liberté de mouvement à l'intérieur du centre aux personnes retenues 24 heures sur 24 ; n°7 : Prévoir des normes minimales concernant la superficie et l'équipement des cours de promenade ; n°8 : Pour les familles placées en rétention, réfléchir à la possibilité d'utiliser le

placement sous bracelet électronique à domicile dans le cadre de la rétention administrative ; n°9 : Envisager à moyen terme l'ouverture d'un nouveau CRA à Paris afin de fermer le CRA du Dépôt du Palais de justice de Paris ; n°10 : Empêcher toute remise de peine à une personne condamnée à une interdiction du territoire français qui fait obstacle à sa reconnaissance par les autorités consulaires de son pays d'origine ; n°11 : Regrouper dans un même CRA les personnes condamnées à une mesure d'interdiction du territoire français ; n°12 : Après le recensement de l'ensemble des locaux de rétention administrative (LRA), consacrer les efforts nécessaires à leur mise aux normes ou envisager leur fermeture lorsque cela n'est pas possible ; n°13 : Doter dans les plus brefs délais Mayotte d'un CRA lui permettant d'accueillir dignement les étrangers en instance d'éloignement ; n°14 : Relancer le projet d'un Centre de rétention administrative sur l'emprise de l'aéroport d'Orly, qui comprendrait un bâtiment destiné à servir de zone d'attente ; n°15 : Prévoir des normes minimales d'hébergement lorsque le placement en zone d'attente dépasse 96 heures ; n°16 : Mettre à disposition des CRA un enregistrement vidéo ou audio du règlement intérieur dans les principales langues de l'ONU, qui pourrait être diffusé aux personnes retenues non francophones ou ne sachant pas lire ; n°17 : Généraliser la pratique consistant à afficher les perspectives de déplacement des

personnes retenues, sauf exceptions dûment justifiées ; n°18 : Modifier la réglementation afin de permettre de proposer l'aide au retour volontaire aux personnes en rétention ; n°19 : Inciter les chefs de centre à proposer systématiquement une solution permettant aux personnes retenues d'avoir accès à leur téléphone portable ; n°20 : Améliorer la prise en charge des mineurs en zone d'attente et lancer une réflexion sur les différentes méthodes de détermination de la minorité, En ligne : <http://www.assemblee-nationale.fr/13/rap-info/i1776.asp> PDF : <http://www.assemblee-nationale.fr/13/pdf/rap-info/i1776.pdf> (site Terra, 29 juin 2009).

³⁴ La grande partie des réfugiés subsahariens en Afrique circulent à l'intérieur du continent africain et ne viennent pas en Europe.

³⁵ Lors de la journée mondiale des réfugiés, la Conseillère fédérale, cheffe du Département de Justice et Police de Suisse annonçait qu'une nouvelle révision était en préparation. « Elle n'aura aucune incidence sur les flux migratoires en direction de la Suisse. Ses effets devraient en revanche pénaliser des catégories de réfugiés qui auraient le plus besoin d'une protection, selon les spécialistes. Comme les réformes précédentes, elles ne fera donc que grossir les rangs des recalés de l'asile, ces laissés-pour-compte contraints de survivre avec, au mieux, quelques francs par jour dans l'un des Etats les plus opulents de la planète », Olivier Chavaz, *Le Courrier*, 20-21 juin 2009.

³⁶ De nombreux travaux et expertises juridiques ont eu lieu à propos de cette mesure débattue. Voir par exemple, Gubler Linda, *Aide d'urgence ou quand le droit est au service de la violence d'Etat*, Mémoire de la Faculté des Sciences sociales et politiques de l'Université de Lausanne, septembre 2009. Actuellement, la Conseillère fédérale Widmer-Schlumpf (UDC) a créé une commission d'experts pour revoir la procédure des non-entrée en matières (NEM). Son argumentation est la suivante : volume de travail aussi important que celui de la procédure d'asile normale ; effet de dissuasion escompté n'a pas été obtenu ; la procédure NEM ne se distingue pas de la procédure d'asile sociale « normal », *Le Courrier*, 28.8.2009.

³⁷ Les cinq survivants ont affirmé que leur embarcation a croisé des dizaines de bateau. En vain. Une enquête est ouverte. Seule certitude : aucune embarcation n'avait jamais passé autant de temps en mer. Par ailleurs les arrivées à Lampedusa ont chuté, mais que deviennent les gens refoulés en Libye où la police frappe, torture. Le 9 août 2009, l'armée est intervenue dans le camp de Benghazi et il y a eu entre six et seize morts. Voir *Courrier*, 1.9.2009 et voir informations de Gabriele Del Grande, <http://fortresseurope.blogspot.com>.

³⁸ Un des participants du colloque a remarqué à ce propos que la loi n'était pas appliquée au Maroc. L'expérience historique récente en Europe (fascisme, nazisme) suffit à montrer qu'il est dangereux de banaliser l'existence formelle de lois anti-démocratiques, car leur mise en œuvre dépend de circonstances politiques pas forcément prévisibles.

³⁹ Sans pousser vouloir comparer deux situations historiques distinctes, faut-il cependant rappeler d'autres exemples historiques pour saisir les enjeux d'un tel dispositif ? Le 30 juillet 1937, Staline donna l'ordre d'éliminer les « éléments contre-révolutionnaires ». Chaque région reçut son quota que les 25.000 agents civils épaulés par 90.000 militaires atteignirent et même dépassèrent. Entre 1937-1938, un soviétique sur 100 fut condamné et un soviétique sur 200 fut exécuté. On compta plus de 750.000 exécutions et 150.000 à 200.000 « zeks » morts en déportation. Voir, Werth Nicolas, *L'ivrogne et la Marchande de fleurs. Autopsie d'un meurtre de masse*, Paris, Tallendier, 2009.

⁴⁰ Voir notamment, FIDH, OMCT, *Délit de solidarité. Stigmatisation, répression et intimidation*, juin 2009.

⁴¹ Voir à ce propos, Le Cour Grandmaison Olivier, « La non-solidarité ouvrière et syndicale », *Libération*, 6.7.2009.

⁴² Il m'est impossible dans le cadre de cet article d'aborder les changements dans les politiques de formation et de recherche universitaire qui se mondialise en s'alignant sur les normes du marché.

⁴³ Les appels se sont succédés dès les années 1980. Dans le contexte européen, citons par exemple, « Appel à la vigilance (13 juillet 1993) », Olender Maurice, *Race sans histoire*, Paris, Points-essais, (2005), 2009, p. 244-251.

⁴⁴ Voir à ce propos, les remarques sur l'approche épistémologique et méthodologique, la construction de la position de chercheur par une anthropologue, Favret-Saada Jeanne, Désorcelier, Paris, Editions de l'Olivier, 2009.

⁴⁵ Je reviendrai sur cette importante question dans un texte ultérieur.

⁴⁶ Voir à ce propos, Caloz-Tschopp Marie-Claire, *Les réfugiés aux frontières de l'Europe et le spectre des camps*, Paris, La Dispute, 2004 ; *Résister en politique, résister en philosophie avec Arendt, Castoriadis, Ivekovic*, Paris, La Dispute, 2008 (apprentissage du questionnement).

⁴⁷ Bernardot Marc, *Camps d'étrangers*, Paris, Terra, 2008. Il existe une abondante littérature en sciences sociales sur les camps.

⁴⁸ Foucault Michel, *Il faut défendre la société* (cours 1976) ; *Sécurité, territoire, population* (cours 1977-1978), Paris, Hautes Etudes et Gallimard/Seuil, respectivement 1997 et 2004.

⁴⁹ Guillaumin Colette, « Aujourd'hui l'Europe », in Caloz-Tschopp Marie-Claire, Clévenot Axel, Tschopp Maria-Pia, *Asile-Violence-Exclusion en Europe. Histoire analyse, prospective*, Genève, co-éd. Cahiers de la Section des Sciences de l'Education de l'Université de Genève et Groupe de Genève (GGE) *Violence et droit d'asile en Europe*, 1993, p. 299-303. Ci-après : livre GGE

⁵⁰ Monnier Laurent, « L'apartheid ne sera pas notre passé, il est notre avenir », Caloz-Tschopp Marie-Claire, *Le devoir de fidélité à l'Etat entre servitude, liberté, (in)égalité. Regards croisés*, Paris, l'Harmattan, 2004, p. 207-221.

⁵¹ Balibar Etienne, « Qu'est-ce qu'une frontière ? », in Caloz-Tschopp Marie-Claire, Clévenot Axel, Tschopp Maria-Pia, *Asile-Violence-Exclusion en Europe. Histoire analyse, prospective*, Genève, co-éd. Cahiers de la Section des Sciences de l'Education de l'Université de Genève et Groupe de Genève *Violence et droit d'asile en Europe*, 1993, p. 335-343.

⁵² Monnier Laurent, op. cit., p. 222-233.

⁵³ Le Cour Grandmaison, « Discours de Dakar, polémiques et calculs », Tribune libre, *Humanité-Dimanche*, 30 mai 2009.

⁵⁴ Le concept « d'état d'exception » pour penser la situation de l'Allemagne nazie par Carl Schmitt semble bien étroit pour décrire et interpréter ce qui se passe. Même si on interprète la dégradation des droits à partir de la « vie nue » (Agamben), en terme d'absence totale de pouvoir, on reste sur sa faim, car n'importe quel rapport social n'est jamais un rapport de pure domination où chacun.e serait figé, transformé en objet absolu et inerte. Avec la *Human superfluity* Arendt fait un tout autre constat philosophique sur l'invention totalitaire. Cette notion a l'avantage de ne pas situer les rapports politiques sur le plan de la métaphysique essentialiste, mais sur le terrain philosophique et politique dans une époque historique de radicale transformation du pouvoir, dans ce qu'elle a appelé la « domination totale ». La *Human Superfluity*, suppose le paradoxe d'un système politique censé codifier, organiser la vie en commun et où les humains sont superflus et où leur superfluité transforme leur condition à la fois politique (expulsion radicale de toute appartenance à un cadre politique organisé) et philosophique (acosmie qui annule un rapport au monde possible). Voir les remarques sur le concept d'apartheid dans cet article.

⁵⁵ Favret-Saada Jeanne, *Désorcelier*, Paris, éd. de l'Olivier, 2009.

⁵⁶ Voir revue *Mots*, no. 73, 2003 sur les discours de la guerre.

⁵⁷ Voir Bidet Jacques (éd.), *Guerre impériale, guerre sociale*, Actuel Marx, Paris, 2005.

⁵⁸ Voir les articles d'E. Balibar, de Ch. Delphy, d'A. Callinicos, de M. Chemillier-Gendreau dans ce même livre (Bidet 2005).

⁵⁹ Concept qui mériterait d'être situé dans un large débat. Je propose une référence provisoire. Ogilvie Bertrand, « Mondialisation, démondialisation. Qu'est-ce que la modernité ? », Caloz-Tschopp Marie-Claire, *Lire Hannah Arendt aujourd'hui. Pouvoir, guerre, pensée, jugement politique*, Paris, l'Harmattan, 2008, p. 97-119.

⁶⁰ Plus tard en France, un colonel vétéran de la guerre de 1870, engagé dans la défense du capitaine Dreyfus prédisait que le canon détrônerait la baïonnette et que la guerre de l'avenir serait une guerre figée « mettant face à face deux murailles humaines obligées de se terner », Duclert Vincent, *Le colonel Mayer. De l'affaire Dreyfus à de Gaulle*, Armand Colin, Paris, 2007.

⁶¹ Kant Emmanuel, *Projet de paix perpétuelle, Œuvres III, les derniers écrits*, Paris, Gallimard, (1795), 1986, p. 350-353.; David-Ménard M., *Les constructions de l'universel*, Paris, PUF, 1997.

⁶² Hobbes Thomas, *Léviathan*, Paris, 1971 (trad. F. Tricaud) (voir partie I, chap. XIII).

⁶³ La question qu'il soit possible de maîtriser une violence ne connaissant pas de limites au moyen d'une force est au centre de la réflexion de Clausewitz après son expérience en tant que capitaine dans l'armée prussienne en 1806 à la bataille de Léna. L'armée de Frédéric II se situait dans l'époque des « guerres limitées » et se trouve face à Napoléon dont la logique est une ascension aux extrêmes. Il en tire une conclusion : « Celui qui ne recule devant aucune effusion de sang prendra l'avantage sur celui qui n'agit pas de même », tout en postulant un principe d'équilibre avant l'anéantissement réciproque. Son principe de non limitation de la violence sera vérifié avec la guerre « totale » moderne, les millions de morts du XXe siècle, l'émergence de l'arme nucléaire. On retrouve une telle logique dans de nombreux conflits qui vont de l'Algérie à la Colombie) et aussi dans la torture et les modes d'emprisonnement comme ceux de Guantanamo qui tout en s'inscrivant dans la même logique, la nourrissent. Celui qui ne plie pas à cette logique, par respect de la vie, par valeurs humanistes se met dans une position de faiblesse

⁶⁴ Au XXe siècle, Theodor Adorno, voit l'esprit du monde arriver sur les ailes des fusées V2 hitlériens, ces bombes-robots qui alliaient la perfection technique et la cécité la plus totale.

⁶⁵ De la Guerre, VIII, 6B, éd. de Minuit (trad. , Paris, 1955, p. 703 et p. 728. On peut ajouter encore cette autre formule qui oblige à méditer sur les liens entre la guerre et l'émergence d'une pensée qui « naturalise » la guerre : « c'est au sein de la politique que se développe le germe de la guerre : les linéaments de celle-ci s'esquissent déjà secrètement dans la politique comme les propriétés de la créature vivante dans l'ambryon », Clausewitz, *De la Guerre*, II, 3, p. 117 (trad. J. Hervier).

⁶⁶ René Girard, applique sa théorie du mimétisme, son interprétation du sacrifice, du meurtre dans les religions archaïques (bouc émissaire) pour, écrit-il « achever Clausewitz » qui a théorisé le modèle napoléonien et qui, pour lui est devenu le modèle absolu. Dans ces religions, le but était la production du sacré, mais aujourd'hui, « la violence qui produisait du sacré, ne produit plus rien qu'elle-même » (p. 11). Le modèle de Clausewitz « a été repris par Lénine, Mao, Al Quaida » (p. 363). R. Girard lit Clausewitz en dialogue avec les textes sur l'apocalypse et une réinterprétation de la nouveauté religieuse du Christ. Clausewitz qu'il oppose à Hegel a eu une « intuition fulgurante » en admirant Napoléon du lien entre guerre et mimétisme. Il repéré la nature apocalyptique de la guerre moderne prise dans une accélération de l'histoire, la « montée aux extrêmes », cette incapacité politique à contenir la violence du mimétisme implacable de la réciprocité qui s'est imposé comme la seule loi de l'histoire. Il faut finir son livre en analysant l'autre face de la réciprocité. René Girard vise, par une « profession de foi » à une réhabilitation du christianisme face à l'islamisme, au « choc des civilisations » (Huntington), qu'il ébauche dans un conflit entre des types de religions. « La possibilité d'une fin de l'Europe, du monde occidental et du monde dans son ensemble. Ce possible est aujourd'hui devenu réel » (p. 9). Le christianisme peut réchauffer l'amour qui s'est « refroidi » vu que la passion du Christ « a dévoilé une fois pour toute l'origine sacrificielle de l'humanité... la Passion a libéré la violence en même temps que la sainteté » (p. 12). Le Christ s'est opposé aux représailles, à la montée aux extrêmes, il a introduit la réconciliation, l'amour, il a installé la réciprocité dans un cadre relationnel et non guerrier. Je ne peux discuter ses thèses ici, sa méthode, l'absence de tout rapport à l'histoire et même aux faits, ni certaines ambiguïtés de l'argumentation, mais je tiens à les signaler, dans la mesure où certains de ses arguments rejoignent d'autres lecteurs de Clausewitz. Girard René, *Achever Clausewitz*, Paris, CarnetsNord, 2007.

⁶⁷ « ... à une époque où l'on parle tant de progrès et de civilisation et puisque malheureusement les guerres ne peuvent toujours être évitées, n'est-il pas urgent d'insister pour que l'on cherche, dans un esprit d'humanité et de vraie civilisation, à en prévenir ou tout au moins à un adoucir les horreurs » ? Dunant Henri, *Un souvenir de Solferino* (voir site CICR/ICRC).

⁶⁸ Aron Raymond, *Sur Clausewitz*, Complexe, Paris, 1987, p. 45.

⁶⁹ « La finalité naturelle du couteau est de trancher : il n'en résulte pas que l'utilisateur du couteau doit toujours se donner pour fin de trancher. Il y a bien des manières, pour le boucher, d'utiliser son couteau sans que, pour autant, cesse d'être vraie la proposition qui exprime la finalité naturelle du couteau », Aron Raymond, *Sur Clausewitz*, Complexe, Bruxelles, 1987, p. 103.

⁷⁰ Terray Emmanuel, *Clausewitz*, Fayard, Paris, 1999, p. 72-85.

⁷¹ « Désormais, au barreau supérieur de l'échelle de la violence se profilent les armes nucléaires. Et celles-ci obligent à choisir définitivement entre les deux principes clausewitziens, celui de destruction, d'anéantissement et de décision d'une part, celui de la suprématie de la politique d'autre part. Aron Raymond, *Sur Clausewitz*, Complexe, Paris, 1987, p. 106.

⁷² Bauman Zygmunt, « Living and dying in the planetary frontier-land », *Society under Siege*, Cambridge, Polty, 2002, p. 87-117.

⁷³ Voir Foucault Michel, *Il faut défendre la société*, Gallimard/Seuil, 1997 (son concept de guerre silencieuse, p. 16, construite en renversant la fameuse thèse de Clausewitz).

⁷⁴ Tolstoï Léon, *La guerre et la paix*, La Pléiade, Paris, p. 1616-1620.

⁷⁵ Une telle affirmation mériterait d'être reprise dans une perspective sexe/genre.

⁷⁶ Tolstoï Léon, op. cit, p. 1618.

⁷⁷ Tolstoï Léon, op. cit, p. 1620.

⁷⁸ Il rapporte les paroles d'un pilote de chasse : « Une forme d'excitation apparaît qui est comme celle de la chasse, comme si j'étais un oiseau de proie et non pas un être humain. Et on ne pense pas aux sentiments d'humanité, non, ça n'existe pas. Nous nettoignons la voie, et c'est agréable quand la voie est nettoyée et que tout brûle » (p. 270) ; plus loin, préoccupé par le courage et la lâcheté, il rapporte une discussion avec des soldats sur le comportement au combat (patriotisme, colère, peur) et il écrit ce que lui en pense : « De même qu'il y a deux types de courage, je crois que vous devriez faire la distinction entre deux types de peur – une peur physique qui est celle de la mort et une peur morale, celle de se déshonorer aux yeux d'autrui » (p. 382), Grossman Vassili, *Carnets de guerre. De Moscou à Berlin 1941-1945*, Calmann-Lévy, Paris, 2007.

⁷⁹ p. 23-24.

⁸⁰ Freud Sigmund, « Pourquoi la guerre », *Résultats, idées, problèmes*, tome II, PUF, Paris, 1992, p. 203.

⁸¹ Voir à ce propos, Aron Raymond, « Sentiments et entendement dans la pensée de Clausewitz », *Sur Clausewitz*, Complexe, Bruxelles, 1987, p. 53-79 (interprétation kantienne des passions).

⁸² Il devient alors possible de faire un pas de plus en repérant une ambiguïté conceptuelle dans la notion de *Gewalt*. Voir à ce propos, Caloz-Tschopp Marie-Claire, *Le fil rompu entre violence et révolution au XXe siècle*. A paraître (éd. d'En bas, Lausanne, 2009) dans les Actes du colloque *Violence et Révolution au XXe siècle*, Université de Lausanne.

⁸³ Ivernel Philippe, « Introduction », Anders Günther, *La Haine*, Rivages Poche, 2009, p. 26.

⁸⁴ Anders, *Recherches philosophiques IV (1934-35)*.

⁸⁵ Anders, *Recherches philosophiques VI (36-37)*.

⁸⁶ Ivernel Philippe, « Introduction », Anders Günther, *La Haine*, Rivages Poche, 2009, p. 18-20.

⁸⁷ Anders, *Die Antiquiertheit des Menschen*, I, p. 242-243.

⁸⁸ Il faudrait redéfinir le concept d'intentionnalité notamment, à partir de la neutralité morale des bureaucrates et des soldats, à partir de *Off limits of conscience*, de la haine froide.

⁸⁹ éd. Minuit, Paris, 1961, p. 181.

⁹⁰ Arendt Hannah, *Les origines du totalitarisme, La société totalitaire*, vol. III, Paris, Points-essais, 1972, p. 185.

⁹¹ Arendt, op. cit, p. 190.

⁹² Guillaumin Colette, Guillaumin Colette, *L'idéologie raciste*, Paris, Folio-essais (poche), 2000.

⁹³ Castoriadis C. (1995,1999) : «Les racines psychiques et sociales de la haine », Figures du pensable, Paris, Seuil, p. 183-197.

⁹⁴ Anders Günther, La haine, Paris, Rivages poche, p. 58 à 98.

⁹⁵ Arendt Hannah, *Eichmann à Jerusalem. Rapport sur la banalité du mal*, Paris, Gallimard, 1963.

⁹⁶ Ivernel Philippe, « Introduction », Anders Günther, *La Haine*, Rivages-poches, Paris, 2009, p. 26.

⁹⁷ Calmy-Rey Micheline, (Conseillère fédérale suisse, Cheffe du Département fédéral des affaires étrangères) « Protection des civiles : priorité aux actes », *Le Temps*, 12.8.2009. Dans son entretien elle évoque le « Document de Montreux (2008) en cours de signature et adopté par 17 pays.

⁹⁸ Dans le vol. I des *Origines du totalitarisme intitulé L'impérialisme*, Paris, Points-essais, 1972.

⁹⁹ A l'encontre d'une telle thèse, on pourrait opposer les analyses d'un politologue de Genève. Voir notamment, Rens Ivo, « Je crains fort que notre civilisation industrielle ne survive à cette crise que peu de temps », *Le Temps*, 24.1.2009.

¹⁰⁰ Une des participantes au GGE, sociologue de Trinidad s'exprimait en ces termes à ce propos (en 1993) : « La crise actuelle n'est donc pas du tout la même chose que les crises précédentes. Elle menace tous les Etats, toutes les communautés, tout véritable libéralisme, en même temps qu'elle détruit sa propre raison d'être : les traditions démocratiques. La nécessité s'impose de ré-énoncer ces dernières. La nécessité d'analyser, d'enregistrer, d'évaluer, devient le devoir des universitaires. Car la nature même du travail académiques est mise aujourd'hui en péril. Et celui-ci est peut-être, en ce moment, le seul rempart contre la nature soit-disant force aveugle des forces d'un marché sans entraves, contre un racisme sans entraves, et contre le démantèlement de l'Etat-nation », O'Callagan Marion, « Fin des immigrants, création des réfugiés. Fin de l'Etat-nation, création du nettoyage ethnique, livre GGE, p. 191.

¹⁰¹ Klein Naomi, *The Shock Doctrine, The Rise of Disaster Capitalism*, Metropolitan Books, New York, 2007, traduit en français.

¹⁰² La question principale est celle de l'alternative au capitalisme qui peut se dégager de son analyse : un modèle non violent est-il vivable, sous la forme d'un capitalisme régulé, apaisé, équitable ou alors faut-il poser l'exigence d'invention de nouvelles formes sociales ? En ce qui nous intéresse les deux alternatives impliquent deux approches de la question de (l'in)soumission et des formes différentes de subjectivations.

¹⁰³ Puget Janine (éd.), *Violence d'Etat et psychanalyse*, Paris, Dunod, 1989.

¹⁰⁴ Klein Naomi, « Baghdad Year Zero », *Harper's* 2004.

¹⁰⁵ Dans son texte du GGE (1993), A. Sayad écrivait à ce propos : « Plus que jamais c'est à l'institutionnalisation la plus avouée, la plus visible et la plus officielle d'un nouveau (mais déjà ancien) partage du monde entre le monde riche et riche en tout, et le monde pauvre, et pauvre en tout – sauf pour ce qui est du nombre, et c'est cela sans doute qu'on craint le plus en lui -, qu'on travaille objectivement et égoïstement » (p. 234).

¹⁰⁶ Ganser Daniele, *Les armées secrètes de l'OTAN. Réseau Stay Behing. Gladio et terrorisme en Europe de l'Ouest* (thèse de doctorat Université de Bâle), éd. Demi-lunes, 2008.

¹⁰⁷ A propos des tensions dans les stratégies en Afganistan : « Pour gagner, il faut prendre cette guerre au sérieux. J'ai été frappé par le nombre de personnes qui m'ont dit que je ne devrais pas appeler ça une guerre. Apparemment, « conflit » est le mot politiquement correct en Europe. Mais on ne combat pas dans une guerre comme dans une fiction », McChrystal, nouveau commandant en chef de l'OTAN, *Le Monde*, 5.8.2009.

¹⁰⁸ Balibar Etienne, « Qu'est-ce qu'une frontière ? », livre GGE, 335-343.

¹⁰⁹ Harvey David, « Le droit à la ville », *RILI*, décembre 2008, p. 34-41.

¹¹⁰ Voir l'ensemble des travaux de Michel Foucault et notamment, *Sécurité, territoire, population*, Paris, Seuil, 2004.

¹¹¹ Voir à ce propos, Dürrenmatt Friedrich, *Pour Vaclav Havel*, Genève, Zoé, 1975.

¹¹² Voir à ce propos, Bernardot Marc, *Camps d'étrangers*, Paris, Terra, 2008.

¹¹³ Un projet de loi permettrait aux enquêteurs d'accéder secrètement, sans consentement à des ordinateurs de particuliers, de cabinets d'avocats, de médecins, d'huissiers, de locaux de journaux, d'associations, etc. Voir *Le Monde*, 25.7.2009.

¹¹⁴ Le 31 octobre 2007, un décret-loi du traité de Schengen rend possible l'expulsion immédiate de citoyens de l'UE accusés de certains crimes. Sans procès, sans recours et débat parlementaire possible. Les premiers arrêtés d'expulsion sont intervenus dès la publication du décret (novembre 2007).

¹¹⁵ Voir notamment à ce propos sur deux registres qui se rejoignent, Rigouste Mathieu, *L'Ennemi intérieur. La généalogie coloniale et militaire de l'ordre sécuritaire dans la France contemporaine*, Paris, La Découverte, 2009 ; Colonomos Ariel, *Le pari de la guerre. Guerres préventives, guerres justes*, Paris, Denoël, 2009.

¹¹⁶ L'exemple de Berlusconi peut servir à constater le processus en route dans d'autres pays avec leur spécificité.

¹¹⁷ Colonomos Ariel, *Le pari de la guerre*, Paris, Denoël, 2009.

¹¹⁸ Rigouste Mathieu, *L'ennemi intérieur*, Paris, La Découverte, 2009.

¹¹⁹ Voir entre autre, Entretien avec Serfati Claude, « La guerre sans fin ? », *Alternatives*, vol. 13, no. 3, 2006.

¹²⁰ Serfati, op. cit, p. 35.

¹²¹ Serfati, op. cit, p. 37.

¹²² Pour l'auteur il existe de nouveaux facteurs : 1) « La mondialisation dominée par le capital financier – adossée aux politiques macroéconomiques conduites par les gouvernements des pays développés et coordonnées par les institutions financières internationales (FMI, BM, OMC) a produit une situation profondément inégalitaire et instable. L'extension de la domination du capital à l'échelle mondiale met en péril les conditions physiques et environnementales de la reproduction de la vie, à commencer par celle des populations « inutiles » pour le mode de production et de consommation dominant » ; 2) « les Etats-Unis n'ont ni les moyens ni la volonté de gérer le chaos produit par la mondialisation du capital » ; 3) Contexte économique et guerre et guerre en Irak : « Du point de vue du « cycle industriel » ou du « cycle des affaires », la période 2001-2006 peut sans doute être classée comme une période d'expansion, ce qui doit être discuté du point de vue des indicateurs classiques. Un indicateur sort de l'interprétation d'expansion : l'augmentation du taux d'exploitation de la classe ouvrière qui a permis un taux de profit élevé. ... L'insatiabilité du capital assoiffé de plus-value a été le vecteur le plus important cependant.

¹²³ Serfati, op. cit., p. 39.

¹²⁴ « L'extension massive de la violence à l'intérieur des Etats-Unis contraindrait l'appareil de défense à réorienter ses priorités en urgence afin de défendre l'ordre intérieur fondamental de la sécurité humaine » Nathan P. Freier, « Known Unknowns : Unconventional Strategic Shocks », in Defense Strategy Development Strategic Studies Institut United States Army Wal College, Novembre 2009, p. 32 (ancien officier de l'armée de terre USA).

¹²⁵ Ivekovic Rada, « Une guerre de fondation en Europe ? », livre du GGE, 1994, p. 5-11.

¹²⁶ Arendt Hannah, *Journal de pensée*, vol. I, Paris, Seuil, p. 67.

¹²⁷ . Eduardo Galeano, *Ni derechos, ni humanos*, Neuquén, 2007.

¹²⁸ J'ai développé plus longuement ces questions dans un autre article. Voir Caloz-Tschopp Marie-Claire, *Le fil rompu entre violence et révolution au XXe siècle*. A paraître (éd. d'En bas, Lausanne, 2009) dans les Actes du colloque Violence et Révolution au XXe siècle, Université de Lausanne.

¹²⁹ Arendt Hannah, *Condition de l'homme moderne*, Calmann-Lévy, Paris, 1961, note 3, p. 41.

¹³⁰ Balibar Etienne, *La crainte des masses*, Galilée, Paris, 1997, p. 404 ; Freud Sigmund, « Considérations actuelles sur la guerre et sur la mort », *Essais de psychanalyse*, Payot, Paris, 1981

¹³¹ « Il n'y a pas de révolution sans une machine de guerre qui organise et unifie. On ne se bagarre, on ne se bat pas à coups de poing, il faut une machine de guerre qui organise et unifie. Mais jusqu'à présent, il n'a pas existé dans le champ révolutionnaire une machine qui ne reproduisait à sa façon, tout autre chose, c'est-à-dire un appareil d'Etat, l'organisme même de l'oppression », Deleuze Gilles, *L'île déserte*, éd. David Lapoujades, Minuit, 2002, p. 389.

¹³² Dans l'évolution récente, deux tendances se partagent la question de la maîtrise de la violence par la force. En bref, l'une privilégie le suréquipement avec des armes fabriquées avec des techniques de pointe (guerre zero mort) et l'autre met l'accent sur l'importance d'encadrer les comportements par la formation juridique et morale. Le CICR organise des cours pour les guerrilleros et les enfants-soldats. Voir aussi, « Les ambitions de la France à travers son armée. Entretien avec le Général Jean-René Bachelet. Propos recueillis par Agnès Lejbowicz », *Cités*, no. 24, 2005, p. 133-185.

¹³³ Parmi le foisonnement de travaux, voir notamment en théorie politique, Hannsen Beatriz, *Critic of Violence : Between Poststructuralism and Critical Theory*, Warwick Studies in *European Philosophy*, 2007.

¹³⁴ C'est à l'anthropologue Véronique Nahoum-Grappe que revient le mérite d'avoir distingué dans ses travaux *la violence et la cruauté* en relevant l'écart entre les deux concepts, les notions trop commodes « d'atrocités », de « naturalisation » dans un contexte d'impunité. Elle montre que les sciences sociales, l'historiographie de la guerre ont laissé peu de place au « fait social de la cruauté » et ne l'a pas différenciée de la violence. La distinction conceptuelle qui intervient avec les apports de la psychanalyse permet de penser la cruauté en tant que « programme de cruauté » et de saisir « l'usage politique de la cruauté ». Elle montre que l'instrumentalisation politique de la cruauté (viol des femmes bosniaques, égorgement des hommes, saccage des tombes et de monuments historique en ex-Yougoslavie) atteint le lien de filiation. Elle souligne un fait fondamental : « Le but de la cruauté ce n'est pas la mort de la victime, mais *sa naissance* qu'il faut défaire ». (Nahoum-Grappe Véronique, « L'usage politique de la cruauté : l'épuration ethnique (ex-Yougoslavie, 1991-1995) », Héritier Françoise, *De la violence*, Paris, Odile Jacob, 1996, p. 288). En clair, le pouvoir de cruauté cherche à détruire non seulement la politique mais la possibilité de la continuation de la vie. La mention de la *naissance* frappe d'autant plus quand on sait le poids qu'accorde Hannah Arendt à la naissance dans sa philosophie de la reconstruction, plutôt qu'à la mort (très présente dans la tradition philosophique).

¹³⁵ Voir notamment à ce propos, Rue Descartes no. 62 intitulé *Terreurs et terrorisme*, 2008, coordonné par Rada Ivekovic (Paris) et Ranabir Samaddar (Calcutta).

¹³⁶ Voir notamment, Audoin-Rouzeau Stéphane, *Combattre*, Paris, Seuil, 2008.

¹³⁷ Amato Pierandrea y al, *Pouvoir Destituant/Potere destituyente. Les révoltes métropolitaines*, La Rose de personne/La Rosa de Nessuno, no. 3, 2008.

¹³⁸ TiqQun, *Contributions à la guerre en cours*, La Fabrique, 2009.

¹³⁹ Des seuils de violence sont atteints que seule l'usage de la force maîtrise, déclare un général français. Son argument pose l'inévitabilité de la guerre (force contre force) et l'exigence d'une formation juridique et morale pour contenir la force immaîtrisable : « L'usage de la force renvoie toujours à la conscience individuelle. A l'heure de la vérité, lorsqu'il faut décider et agir dans l'urgence dans des situations extrêmes, toujours singulières, bien souvent la solution n'est dictée ni par les ordres reçus ni par les règlements. C'est alors qu'il faut puiser dans son fonds propre, dans sa pleine liberté d'homme. La formation, notamment morale, vis à ce que chacun se constitue ce fonds propre » (corpus de documents, corpus du soldat), « Les ambitions de la France à travers son armée ». Entretien avec le Général Jean-René Bachelet. Propos recueillis par Agnès Lejbowicz », *Cités*, no. 24, 2005, p. 133-185.

¹⁴⁰ Voir sa présentation dans le cadre de la défense de la Convention des travailleurs migrants à l'ONU. Voir Caloz-Tschopp Marie-Claire, Pour défendre la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille : refonder la politique et les droits, Conseil mondial des droits de l'homme, ONU/BIT, Site HCDH, ONU Genève (2008). <http://www2.ohchr.org/english/bodies/cmw/roundtable.htm>

¹⁴¹ La proposition a été énoncée en ces termes : « 7. renforcer les outils théoriques et pratiques de dénonciation de violations des Droits de l'homme par les Etats-nations ou par tout autre acteur intergouvernemental ou para-gouvernemental devant le Conseil des droits de l'homme, les Cours régionales (Europe, Asile, Amérique) ; lancer une réflexion sur un organe de contrôle et de sanction juridique élargi pour l'application des Droits de l'homme dans les politiques migratoires et du droit d'asile dans un cadre planétaire. La proposition est un des éléments du puzzle, mais un élément dont on saisit mieux l'importance après les expériences historiques entre le XVIIIe et le XXe siècle en Occident en prenant en considération les étapes d'impérialisme, de colonisation et de post-colonisation » (p. 41, vol. I).

¹⁴² Pour des précisions sur les conditions, le contenu de sa formulation dans le cadre d'un colloque de recherche en 2006, voir Caloz-Tschopp Marie-Claire, Dasen Pierre, *Mondialisation, migration et droits de l'homme : un nouveau paradigme pour la recherche et la citoyenneté*, vol. I, Bruylant, Paris, 2007, p. 41 (proposition 7 et note 18) ; voir aussi Lacoste Thomas, Trois films-entretiens avec Monique Chemillier-Gendreau, *Pour une Cour mondiale suivi de l'Europe des camps à l'Autre Europe et Les conditions de détention carcérale en France*, www.lautre campagne.org, 60', sans date.

¹⁴³ Chemillier-Gendreau Monique, Proposition de la création d'une Cour mondiale des Droits de l'homme, Paris-Genève, janvier-juillet 2006. Voir précisions sur cette proposition dans la note 18, p. 41 du volume I de la recherche *Mondialisation, migration et droits de l'homme*, Université de Genève.

¹⁴⁴ Samaddar Ranabir, « The Politics of Autonomy. An introduction », *The Politics of Autonomy. Indian experiences*, Sage, New Delhi, 2005, p. 9-31 ; Banerjee Paula, « Women's Autonomy : Beyond Rights and Representations », Samaddar Ranabir, *The Politics of Autonomy. Indian experiences*, Sage, New Delhi, 2005, p. 49-70.

¹⁴⁵ Lacoste Yves, « Le postcolonial et ses acceptations contradictoires dans trois récents recueils d'articles », *Hérodote*, no. 128, 2008, p. 143-153 ; Entretien avec Daho Djerbal, « Critique de la subalternité », *Rue Descartes*, no. 58, 2007.

¹⁴⁶ Chemillier-Gendreau Monique, *Identité subie, identité choisie : la construction juridique et politique de l'identité*, (texte de la conférence au Centre d'études du vivant, Paris, 12.1.2008).

¹⁴⁷ Karagianis Nathalie, « La democracia como regimen tragico », *Trasversales*, no. 8, oct. 2007 ; « Democracy as a Tragic Regime. Incompatibility Between Democracy and Self-Cancelation », in Arnason Johan, Wagner Peter, *The Greek Polis and the Invention of Democracy*, (chap. 8), 2007.

¹⁴⁸ En voici un exemple parmi d'autres. « Naturellement, les gens ordinaires ne veulent pas la guerre (...). Que les gens aient droit à la parole ou non, on peut toujours les amener à suivre les dirigeants. C'est facile. Il suffit de leur dire qu'ils sont attaqués et d'accuser les pacifistes de manquer de patriotisme et de mettre le pays en danger. Cela fonctionne de la même manière dans tous les pays ». Herman Goerin, maréchal du Reich sous Hitler, 1946.

¹⁴⁹ « Si on devait écouter Amnesty International tout le monde pourrait se déplacer et vous trouverez toute l'Afrique chez vous » Mohamed Gheddafy, conférence de presse, Rome, 11 juin 2009

¹⁵⁰ Voir par exemple le schème du lien entre révolution et luttes de guérilla ; voir la prégnance d'une violence « naturalisée » dans les projets politiques dans les zones qui ont subi les violences totalitaires, ou dictatoriales.

¹⁵¹ Schmitt Carl, *La guerre civile mondiale. Essais 1943-1978*, Paris, ERE, 2007.

¹⁵² Nolte Ernst, *La Guerre civile européenne. National-socialisme et bolchévisme 1917-1945*, Paris, Syrtès, 2000, repris in *Fascisme et totalitarisme*, Paris, Laffont, 2008.

¹⁵³ Rancière Jacques, *La mésentente*, Paris, Galilée, 1995.

¹⁵⁴ Mouffe Chantal, *The Democratic Paradox*, Verso, London, 2000.

¹⁵⁵ Dans d'autres recherches (historiques), la question est abordée par le biais de la guerre civile. Voir notamment, Traverso Enzo, *A feu et à sang. De la guerre civile européenne 1914-1945*, Stock, Paris, 2007.

¹⁵⁶ « Dans ce modèle (démocratie agonistique), la tâche politique principale n'est pas d'éliminer les passions ou même de les reléguer dans la sphère privée afin d'atteindre un consensus rationnel dans la sphère publique, mais plutôt de les « amadouer » en créant des formes d'identités collectives autour d'objectifs démocratiques », Mouffe Chantal, « Le politique et la dynamique des passions », *Politique et Sociétés*, vol. 22, no. 3, 2003, p. 149.

¹⁵⁷ Ce thème fera l'objet d'un colloque que j'organise les 23-24 avril 2010 à l'Université de Lausanne.

¹⁵⁸ Dans ce sens de nouvelles formes d'intervention sont définies. Un exemple. Dans son message pour l'engagement de l'armée au large de la Somalie, le gouvernement suisse présente une modification de la loi militaire ouvrant la voie à la participation suisse aux guerres pour le contrôle des ressources avec plusieurs axes d'intervention (protection des oléoducs et des gisements d'uranium, canalisation et sécurisation des flux migratoires, non application du DIH). Un referendum est à l'étude de la part du Groupe pour une Suisse sans armée. L'armée suisse sera donc engagée pour assurer l'arrivée sans entraves de richesses, en même temps elle sera appelée à fermer les frontières de la partie la plus riche du monde à l'arrivée de migrants.e.s des pays pauvres. En effet, pour le Conseil fédéral, la révision de la loi militaire doit permettre, comme le remarque l'historien Tobia Schnebli, d'engager l'armée également dans des « missions internationales de protection des frontières destinées à canaliser et à sécuriser les flux migratoires » (*Solidarités* no. 148, 28 mai 2009).

¹⁵⁹ <http://www.manifeste-euroafricain.org/>. Il faut regretter qu'aucune organisation signataire de ce Manifeste n'était présente à l'UOM en 2009.

¹⁶⁰ On pense à Euromediterranean Human Rights Network (EMHRN) à Bruxelles (<http://www.euromed-migrasyl.blogspot.com/www.euromedrights.net>) qui suit notamment de très près ce qui se passe en Algérie en ce moment.

¹⁶¹ <http://www.cimade.org/poles/solidarites-internationales/nouvelles/1699-MAROC---Les-r-fugi-s-se-mobilisent>; le sit-in a été levé hier juste après la négociation à la Wilaya de Rabat entre les 10 délégués des réfugiés, Mr Mourad Wahba représentant résident de l'Onu au Maroc, Mr Mohammed Regraga le Secrétaire Général de la Wilaya de Rabat et son collaborateur ainsi que le représentant du HCR au Maroc, travaillant dans le service de protection, Mr Akram, le même jour et des négociations sont en cours.

¹⁶² Voir à ce propos, Bernardot Marc, « Politique expérimentale. Une tempête sous un CRA. Violences et protestations dans les centres de rétention administrative français en 2008 », *Multitudes*, no. 35, 2009, p. 215-224, daté de août 2008.

¹⁶³ (1) la primauté absolue des droits humains sur toutes les raisons d'État ; (2) l'égalité des droits humains, et notamment l'égalité en matière de liberté de circulation des personnes; (3) la primauté des approches sociale, politique et économique sur l'approche sécuritaire ; (4) la primauté du dialogue entre les nations sur Les décisions unilatérales et l'exercice du rapport de force (lettre d'invitation à l'UOM 2009).

¹⁶⁴ Pour ne pas parler de l'absence de chercheurs sur le « développement ».

¹⁶⁵ Caloz-Tschopp Marie-Claire, Dasen Pierre (dir). (2007) : *Mondialisation, Migration et Droits de l'Homme/Un nouveau paradigme pour la recherche et la citoyenneté*, Bruxelles, éd. Bruylant, 526 p. vol. I, 2007, dans le cadre d'une recherche du RUIG ; Caloz-Tschopp Marie-Claire, « Philosophie et Migrations », Caloz-Tschopp Marie-Claire, Dasen Pierre, *Mondialisation, migration et droits de l'homme : un nouveau paradigme pour la recherche et la citoyenneté*, Bruxelles, Bruylant, vol. I, p. 75-171.

¹⁶⁶ Conférence d'examen de Durban (programme d'action contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance, 2001), Genève 20-24.4.2009. Voir données de base sur le processus d'examen et document final de la Conférence d'examen, Genève, avril 2009 (voir notamment les points concernant les travailleurs migrants et les réfugiés).

¹⁶⁷ Hammarberg Thomas, « Racisme, les Européens se doivent de rester autocritiques et ouverts à des discussions franches et substantielles avec les Nations Unies », ONU, prés. du Conseil des Droits de l'Homme, Genève. www.commissioner.coe.int ; http://www.coe.int/t/commissioner/Viewpoints/090414_fr.asp

¹⁶⁸ Caloz-Tschopp Marie-Claire, Pour défendre la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille : refonder la politique et les droits, Conseil mondial des droits de l'homme, ONU/BIT, Site HCDH, ONU Genève (2008). <http://www2.ohchr.org/english/bodies/cmw/roundtable.htm>

¹⁶⁹ La contradiction centrale consistant pour les Etats européens et les Etats qui relaient l'UE dans l'externalisation des politiques d'enfermement et de renvois forcés à se réclamer des droits de l'homme, tout en instaurant des politiques migratoires et du droit d'asile qui incitent aux discriminations, à la xénophobie et au racisme.

¹⁷⁰ Voir à ce propos les travaux du chercheur Bartolomé Clavero et notamment, *No Distinction Shall Be Made : Gentes sin derechos y enemigos sin garantías en los ordenes internacional y constitucional, 1945-1966*. Publié in *Quaderni Fiorentini* (<http://www.centropgm.unif.it/quaderni/introduzione.htm>), anuario de Centro per la Storia del Pensiero Giuridico Moderno, vol. 38, 2009. Monografico dedicato a I diritti del nemici, los derechos del enemigo.

¹⁷¹ Laswon Gary, Seidman Guy, *The Constitution of Empire : Territorial Expansion and American Legal History*, New Haven, Yale University Press, 2004 ; Roman Ediberto, *The Age of Imperialism* (<http://quod.lib.umich.edu/p/philamer>).

¹⁷² Rehman Javaid, *The Weaknesses in the International Protection of Minority Rights*, La Haya, Kluwer, 2000 (chap. IV) ; Thornberry P., *International Law and the Law of Minorities*, Oxford, Oxford University Press, 1991 ; Ghanea Nazila, Xanthaki Alexandra, (eds), *Minorities, Peoples and Self-Determination. Essays in Honour of Patrick Thornberry*, La Haya, Martinus Nijhoff, 2005.

¹⁷³ Morsink J., « Cultural Genocide, the Universal Declaration and Minority Rights », in *Human Rights Quarterly*, 21-4, 1999, p. 1009-1060 ; Clavero B., *Genocide or Ethnocide, 1933-2007*, (no. 48), p. 135-136 ; Clavero B., *Genocidio y justicia. La destrucción de los Indios ayer y hoy*, Madrid, Marcial Pons, 2003 ; Williams Jr., *The American Indian in Western Legal Thought : The Discourses of Conquest*, Oxford, Oxford University Press, 1990.

¹⁷⁴ On peut citer l'exemple de Frontex, et l'absence de référence aux droits de l'homme. « Le souci d'étanchéité des frontières extérieures des États membres pose la question de la conciliation du respect des droits de l'homme et des objectifs de surveillance des frontières. L'Europe se veut terre d'asile. Les États membres sont signataires de traités internationaux tels que la Convention de Genève sur le statut des réfugiés. L'Union européenne s'est obligée à respecter les droits fondamentaux tels qu'ils sont garantis par la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales (la CEDH). Et pourtant, ni le cadre institutionnel ni le programme de travail de FRONTEX ne font référence au respect des droits fondamentaux. De même, un accord de coopération avec la Libye peut être contestable dans la mesure où, n'étant pas signataire de la Convention de Genève, aucune garantie ne semble être donnée que les immigrants verront leurs demandes examinées conformément aux exigences internationales et européennes en matière de droit d'asile ». Article Elodie Camous, 2.02.2009, site Frontex.

¹⁷⁵ En ce sens, il serait utile que l'UOM, établisse une bibliographie large, pluraliste sur ce thème étroitement lié à la migration.

¹⁷⁶ On trouve l'exigence de primauté que reprend l'UOM dans les textes internationaux et notamment dans la Charte des Nations unies (art. 1 et 3, respect des droits de l'homme, base fondamentale et moyen privilégié de réalisation des buts fondamentaux de l'ONU ; art. 55, « le respect universel et effectif des droits de l'homme et des libertés fondamentales pour tous, sans discrimination de race, de sexe, de langue ou de religion ; art. 56, obligation générale de coopération, engagement ; art. 103, en cas de conflit, la Charte prévaut) Tout d'abord, au niveau de la logique juridique, la primauté engage le principe d'identité, d'effectivité et d'exhibibilité des droits de l'homme. On peut penser que toute remise en question d'une telle primauté est une finalement mise en cause de l'ONU, dont des exemples récents ont montré les dérives.

¹⁷⁷ Walzer Michael, *De la guerre et du terrorisme*, Paris, Bayard, 2004.

¹⁷⁸ Hubbard Anne-Christine, Guiraud Marie, *Sur la primauté du droit international des droits de l'homme*, FIDH, Paris, sans date.

¹⁷⁹ Delmas-Marty Mireille, *Raisonnement la raison d'état. Vers une Europe des droits de l'homme*, Paris, PUF, 1989.

¹⁸⁰ Chemillier-Gendreau Monique, Moulier-Boutang Yann (dir.), *Le droit dans la mondialisation*, Actuel Marx/PUF, Paris, 2001.

¹⁸¹ Chemillier-Gendreau Monique, *Droit international et démocratie mondiale. Le raisons d'un échec*, Paris, Textuel, 2002. Voir aussi, Habermas J., *Droit et démocratie, entre faits et normes*, Paris, Gallimard, 1997.

¹⁸² Delmas-Marty, Mireille, *Le relatif et l'universel*, Paris, Seuil, 2004 ; *Le pluralisme ordonné*, Paris, Seuil, 2006.

¹⁸³ Voir notamment, Clapham Andrew, *Human Rights Obligations of Non-State Actors*, Oxford, Oxford University Press, 2006. Sur ce point il convient aussi d'évaluer ce qui se définit derrière la notion d'ONG, pour le moins hétérogène.

¹⁸⁴ Anghe Antony, *Imperialism, Sovereignty, and the Making of International Law*, 2005 ; Mazower M., « An International civilization ? Empire, internationalism and the crisis of the mid-twentieth century » *International Affairs*, 82-3, 2006, p. 553-566.

¹⁸⁵ Voir notamment à ce propos, Badinter Robert, *L'Union Européenne et les droits de l'homme*. Rapport no. 446 fait au nom de la Commission européenne du Sénat français, 4 mars 2009. « Ce rapport met en évidence que, depuis le 50e anniversaire de la Déclaration en 1998, le continent européen a continué à être la région du monde où les droits civils et politiques, c'est-à-dire ceux que l'on appelle communément les droits de l'Homme, sont le mieux assurés. Mais, le rapport souligne aussi que, pendant cette période, sur le plan international, un nouveau clivage en matière de droits de l'Homme s'est fait jour entre les tenants de l'universalisme et ceux du différentialisme. L'Union européenne est directement confrontée à ce nouveau clivage dans les instances internationales ».

¹⁸⁶ L'histoire de l'idéologie raciste est un exemple à ce propos. Voir Guillaumin Colette, *l'idéologie raciste*, Paris, Folio, 2000.

¹⁸⁷ Voir notamment à ce propos la recherche du RUIG citée ; voir deux ouvrages classiques, Lochak Danièle, *Etrangers : de quel droit ?* Paris, PUF, 1985 ; Chemillier-Gendreau Monique, *L'injustifiable. Les politiques françaises de l'immigration*, Paris, Bayard, 1998.

¹⁸⁸ « L'exigibilité prend appui sur deux « principes » corrélatifs tout à fait nouveaux en droit universel : la supranationalité institutionnelle des droits de l'homme et la subsidiarité de la souveraineté nationale en cette matière. Cela se traduit, sur le plan judiciaire 1°) par une justiciabilité internationale directe sans précédent ; et 2°) par la tendance à l'admission d'une compétence extraterritoriale du juge national dans la défense des droits de l'homme » Moulier-Boutang, « Droits de l'homme, mondialisation et droits humains à venir », 29 avril 2004, site *Multitudes*.

¹⁸⁹ Chemillier-Gendreau Monique, *Affaiblissement des Etats, confusion des normes*, Paris, Actuel-Marx/PUF, 2001.

¹⁹⁰ Castoriadis C., « La polis grecque et la création de la démocratie », *Domaines de l'homme*, Paris, Seuil, 1986, p. 261-307 ; « Nature et valeur de l'égalité », *Domaines de l'homme*, Paris, Seuil, 1986, p. 307-327 ; « Imaginaire politique grec et moderne », *La montée de l'insignifiance*, Paris, Seuil, 1996, p. 159-183.

¹⁹¹ Mezzadra S., *Diritto de fuga. Migrazioni, cittadinanza, globalizzazione*, Verona, Ombre corta, 2006 (traduit en espagnol, Mapas, Barcelona).

¹⁹² Rawls John, *Le Droit des gens*, Paris, éd. Esprit, 1999.